

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Guide pratique à l'intention
des municipalités du Québec



L'ÉQUIPE DE RÉALISATION DU DOCUMENT

Recherche et rédaction	David Gagné Bernard Hébert Jean-Yves Pintal
Aide à la recherche iconographique	Vincent Lambert
Design et graphisme	Cimon Charest
Archéo-Québec	Sophie Limoges Dominique Lalande Dominique Malenfant-Gamache
Révision linguistique	L'Espece-mots, Sylvie Émond

Le réseau Archéo-Québec tient à remercier pour leurs commentaires François Bélanger, archéologue à la Ville de Montréal, Pierre Desrosiers, archéologue au ministère de la Culture et des Communications, et William Moss, archéologue à la Ville de Québec.

Cet ouvrage a bénéficié du soutien financier du ministère de la Culture et des Communications du Québec, Direction du patrimoine et de la muséologie.

© 2012, Archéo-Québec
Dépôt légal : 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-9803601-0-7

URBANISTES, AMÉNAGISTES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX : CE GUIDE S'ADRESSE À VOUS!



Le réseau Archéo-Québec travaille depuis 1999 à renforcer l'image de marque de l'archéologie afin qu'elle soit reconnue comme **une composante névralgique de notre culture**. Il s'est donné pour mission de sensibiliser la population à l'importance de mieux comprendre, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine archéologique. Archéo-Québec regroupe aujourd'hui les forces vives de l'archéologie au Québec. Il compte une centaine de membres institutionnels et individuels, dont de nombreuses municipalités, qui présentent à travers différents moyens de diffusion les occupations humaines de leur territoire. Archéo-Québec offre du soutien et des conseils à ses membres et coordonne des activités fédératrices et de qualité dont le **Mois de l'archéologie**, sa principale vitrine, durant lequel de nombreuses activités sont organisées aux quatre coins du Québec durant tout le mois d'août.

Depuis quelques années, Archéo-Québec réfléchit aux moyens à prendre pour appuyer et aider les municipalités dans la gestion de cette ressource. Il a donc pris l'initiative de poser un geste concret en produisant ce guide pratique.

Pourquoi parler d'archéologie à l'échelle municipale? La réponse est simple. Le patrimoine **archéologique**, c'est l'**histoire matérielle du Québec** et il mérite d'être protégé. Non seulement s'agit-il d'une valeur ajoutée à tout projet de développement, mais c'est également et surtout une composante identitaire qui permet de mettre en valeur votre authenticité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la **Loi sur le patrimoine culturel (LPC)**, les municipalités sont invitées à jouer un rôle actif dans la gestion de leur patrimoine local. Le réseau Archéo-Québec a conçu ce guide pour vous appuyer et vous conseiller dans la bonne gestion de ce patrimoine encore méconnu.

L'objectif avoué de ce guide est l'adoption d'une **approche préventive en matière d'archéologie**. C'est précisément dans cette sphère que le gestionnaire municipal a un rôle à jouer. Ce guide vous offre des clés de gestion pour assumer ce rôle efficacement, en considérant la réalité municipale. En tant que gestionnaires municipaux, vous êtes un acteur de première ligne dans la prise de décisions qui affecteront le patrimoine archéologique. Celui qui est conscient de cette réalité et qui saura en tenir compte dans la gestion des projets réalisés sur son territoire en sortira largement gagnant.

Le contenu du guide, illustré par des exemples multiples, est orienté vers les moyens pratiques mis à votre disposition pour **gérer efficacement cette ressource** sur le territoire. Il décrit le processus à suivre et expose les avantages d'une telle démarche. Enrichir l'histoire locale, intégrer le patrimoine archéologique dans le quotidien des citoyens, en diffuser les connaissances à des fins éducatives et le mettre en valeur pour stimuler le tourisme et l'économie, voilà quelques bénéfices que vous pourrez tirer d'une gestion adéquate du patrimoine archéologique.

Grâce à l'apport des municipalités, le réseau Archéo-Québec pourra maximiser le potentiel de diffusion de l'histoire québécoise à partir du **lieu où l'histoire se crée** : le site archéologique.

Parions qu'après avoir lu ce guide, vous ne verrez plus jamais du même œil le paysage de votre région ou de votre localité.

Sophie Limoges et David Gagné, Archéo-Québec

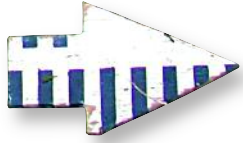
Assiette en terre cuite fine blanche, 19^e siècle





TABLES DES MATIÈRES

4	L'AVENIR APPARTIENT AUX VILLES QUI AURONT SU PRÉSERVER LEUR PATRIMOINE
6	POURQUOI L'ARCHÉOLOGIE ?
6	Pour les municipalités, l'avenir est au passé Il n'y a pas de régions éloignées Il n'y a pas de villages sans histoire
7	Le sous-sol : une source infinie de connaissances
8	Intervenir dans le monde municipal : l'archéologie d'aujourd'hui
10	Qu'est-ce que l'archéologie préventive ?
12	LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE : PRISE EN CHARGE ET DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL
12	L'état des connaissances
14	Les sites archéologiques connus et le code Borden
16	L'Inventaire des sites archéologiques
17	Les zones inventoriées
18	Les sites archéologiques
23	L'étude de potentiel archéologique : un outil idéal de gestion
26	L'inventaire
27	La fouille
28	La supervision
29	L'analyse et l'interprétation
30	La diffusion et la mise en valeur
32	L'archéologie, c'est bien beau, mais ça coûte combien ?
34	Tableau synthèse
36	La gestion archéologique municipale
38	MISES EN SITUATION
39	La densification de la trame urbaine à Lévis : étude de potentiel et inventaire archéologique
42	La station de traitement des eaux de Baie-Comeau : inventaire archéologique
44	La station de traitement des eaux à Price : fouille archéologique
45	Le réseau d'assainissement des eaux à Rivière-Ouelle : inventaire et fouille archéologiques
46	Le quartier résidentiel du domaine Longwood à Lévis : inventaire et fouille archéologiques
48	L'arrondissement historique de La Prairie : un projet de mise en valeur archéologique primé au Canada



50 AIDE-MÉMOIRE : DES OBJECTIFS CLAIRS POUR DES RÉSULTATS EFFICACES

- L'acquisition de données et la compréhension mutuelle
- Les autorisations des propriétaires
- La cartographie et les données GPS
- La clarification des informations à transmettre
- Une synthèse des informations
- Les visites sur le terrain
- Demeurer ouvert aux recommandations

52 LE CONTEXTE LÉGAL

- Les lois et l'archéologie
- Les archéologues et la loi

54 LEXIQUE

55 POUR EN SAVOIR PLUS

- Devis pour une étude de potentiel
- Devis pour un inventaire sur le terrain
- Lettre type pour obtenir l'autorisation des propriétaires

**56 PRINCIPES DE GESTION DU PATRIMOINE
ARCHÉOLOGIQUE EN MILIEU MUNICIPAL**



**Pointes de flèche
en chert, environ
3 500 ans AA**

*AA = avant aujourd'hui
(par convention avant 1950)*

**Percuteur en grès,
environ 4 000 ans AA**





**Bouteille en verre teinté vert,
19^e siècle**
*Pointe-à-Callière,
Musée d'archéologie
et d'histoire de Montréal*

L'AVENIR APPARTIENT AUX VILLES QUI AURONT SU PRÉSERVER LEUR PATRIMOINE

L'archéologie fascine. Les traces de civilisations ayant atteint leur apogée il y a quelques siècles ou millénaires dans des contrées exotiques sont mis au jour régulièrement et ils constituent des témoins privilégiés de la diversité culturelle qui a foisonné à travers les âges. Plus près de nous, certains lieux évoquent la richesse de notre histoire. Pensons au site Cartier-Roberval à Québec, un des plus anciens établissements européens au Canada, au lieu dit Pointe-à-Callière, où tout a commencé pour Montréal, ou aux forges du Saint-Maurice, près de Trois-Rivières, où l'on trouve les vestiges de la première industrie lourde en Nouvelle-France. Tous ces sites sont situés dans nos trames urbaines et rurales et ils ont fait l'objet de vastes programmes de fouille bien médiatisés qui ont attiré une foule de gens.

Une municipalité plus petite, dont l'histoire ne repose pas nécessairement sur la présence d'endroits aussi prestigieux, peut croire que son territoire est exempt de sites archéologiques d'intérêt. Cela est contraire à toute logique. En effet, **le patrimoine archéologique de chaque ville est unique;** il constitue une signature originale qui illustre concrètement les efforts déployés par chaque groupe, famille et individu



Photo : Ruralitys/Patrimoine Experts

**Inventaire archéologique
Saint-Roch-des-Aulnaies**



Photo : Ruralitys

Inventaire archéologique, Saint-Roch-des-Aulnaies

pour améliorer son milieu de vie, de la dernière déglaciation à la génération de nos grands-parents. Il forme une composante essentielle du patrimoine culturel de chaque collectivité.

« Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérise. »

Gouvernement du Québec, Loi sur le développement durable,
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>



Photo : Pierre Labhoud

Vestiges d'un établissement de pêche au saumon et d'un poste de traite (18^e siècle)
Rivière-Saint-Paul

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement du Québec fait siens les principes de conservation du patrimoine archéologique énoncés dans les chartes internationales constituées notamment par l'UNESCO et ICOMOS. Le **ministère de la Culture et des Communications (MCC)** est mandataire du gouvernement pour la gestion des biens et des sites archéologiques sur l'ensemble du territoire et il en assure la protection au moyen des diverses dispositions contenues dans la Loi sur le patrimoine culturel (LPC)

Malgré tous ces efforts, le MCC ne peut à lui seul connaître tous les lieux qui présentent une grande valeur pour les communautés autochtones, les municipalités, les sociétés historiques ou les autres groupes d'intérêt locaux ou régionaux. Pour ce faire, il a besoin de l'appui des **municipalités ou des municipalités régionales de comté (MRC)**, qui sont les **premières partenaires dans l'aménagement du territoire**.

Toutefois, la ressource archéologique se distingue parce qu'elle est souvent enfouie et que le regard seul ne permet pas de présumer de sa valeur ni de son étendue. Elle se démarque aussi parce qu'elle fait parfois référence à des occupations très anciennes, à des périodes où les paysages étaient différents de ceux qui s'offrent aujourd'hui à nos yeux. Par ailleurs, comme les procédures des archéologues demeurent peu

connues et que la gestion de leurs interventions est avant tout de compétence provinciale, toute municipalité est en droit de se demander comment elle peut administrer au mieux cet héritage avec les moyens et les connaissances dont elle dispose. Il est aussi légitime que les localités se questionnent sur la finalité et la rentabilité des interventions archéologiques étant donné que leurs ressources humaines et financières sont souvent limitées.

C'est précisément pour répondre à ces interrogations que ce guide a été conçu. Il se veut un outil concret auquel pourront se référer toutes les municipalités ou MRC qui ne disposent pas nécessairement de ce type de professionnel à l'interne, mais qui désirent néanmoins prendre en considération le patrimoine archéologique dans l'aménagement et le développement de leur territoire.



Clous en fer laminé, 19^e siècle
Pointe-à-Callière, Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal



Photo : ville de Lévis

Urbanistes à l'œuvre Lévis



POURQUOI L'ARCHÉOLOGIE?

Pour les municipalités,
l'avenir est au passé

Intervenir dans le monde
municipal : l'archéologie
d'aujourd'hui

Qu'est-ce que l'archéologie
préventive?

Fouille archéologique
Longueuil



Photo : Bernard Hébert, MCC

POURQUOI L'ARCHÉOLOGIE?

POUR LES MUNICIPALITÉS, L'AVENIR EST AU PASSÉ

L'archéologie est une science captivante. Elle permet de comprendre le mode de vie de gens qui ont vécu exactement au même endroit que nous, mais qui ont évolué dans des contextes culturels souvent très différents du nôtre il y a 100 ans, 1 000 ans, voire 10 000 ans. Au-delà de l'aspect séduisant du passé de ces gens, il faut reconnaître que leurs vestiges sont nos contemporains. Des vestiges d'anciens bâtiments ou de campements amérindiens peuvent être partout : sous les rues, les trottoirs et les stationnements, dans les sous-sols et les arrière-cours de nos maisons, les parcs et les champs agricoles.

Chaque fois qu'un projet de développement est lancé, il est possible qu'une partie de l'histoire de notre région soit détruite à tout jamais. En effet, **la ressource archéologique est peu visible, rare et non renouvelable**. C'est pourquoi, dans le respect du concept de développement durable qui reconnaît le droit au développement, mais qui, en même temps, insiste sur la minimisation des conséquences de nos actions, **il est recommandé aux villes et aux MRC d'inclure, dans leurs plans d'urbanisme et leurs schémas d'aménagement, la localisation des sites archéologiques connus et potentiels, ceux qui restent à découvrir**.

En protégeant ces vestiges, en les étudiant, en les reconstituant et en les présentant, nous sommes à même d'illustrer les modes de vie qui se sont exprimés dans nos trames urbaines et villageoises. En agissant ainsi, nous contribuons à préserver **la diversité culturelle** qui s'est matérialisée sur les lieux mêmes où nous vivons, et **seule l'archéologie peut saisir toute l'ampleur de cette diversité**. Sauvegarder le patrimoine archéologique, c'est préserver l'histoire de notre terroir, celui qui nous définit et qui nous distingue. Au-delà de ces grands

Photo : Pierre Laboud



Vestiges d'un établissement de pêche
Blanc-Sablon

principes, c'est aussi **conserver une partie de la richesse foncière de notre milieu** et, par le fait même, se donner la possibilité d'intégrer ces vestiges dans l'aménagement des milieux de vie. Ce faisant, nous accordons à ces vestiges une plus-value considérable qui peut avoir des retombées économiques, touristiques et sociales non négligeables.

IL N'Y A PAS DE RÉGIONS ÉLOIGNÉES

De Blanc-Sablon à Fort-Coulonge, de Gaspé à Saint-Anicet, de Frelighsburg à Kuujuaq, des gens ont vécu en tous lieux et souvent depuis plusieurs millénaires. Pour les archéologues, il n'y a pas de régions éloignées; il n'y a que des milieux de vie qui demandent à être étudiés. Partout où les archéologues interviennent, ils arrivent à déceler des trajets culturels nécessairement originaux puisque les sites qu'ils mettent au jour témoignent des liens directs que des individus ou des familles ont entretenus avec leur territoire de prédilection. **L'archéologie est une science qui apporte des résultats concrets, forcément ancrés dans la réalité régionale.**

IL N'Y A PAS DE VILLAGES SANS HISTOIRE

De prime abord, que les sites archéologiques aient 100 ou 10 000 ans importe peu. Chacun est susceptible de fournir son lot d'informations sur les habitudes de vie des gens qui ont façonné un milieu. Dans certaines régions, des municipalités sont nées autour d'un moulin à scie, tandis que l'on implantait des camps de bucherons un peu partout dans les montagnes avoisinantes. En d'autres lieux, ce sont les sites autochtones, souvent vieux de plusieurs millénaires, qui témoignent de la présence d'un terroir attrayant. Ailleurs, les vestiges d'anciens établissements miniers, de bâtiments de ferme ou de postes de pêche illustrent toute la variété des modes d'utilisation du territoire québécois.



Photo : Ville de Lévis

Inventaire archéologique
Lévis



Vestiges
d'un établissement
de pêche
Blanc-Sablon

Photo : Jean-Yves Pinteal

LE SOUS-SOL : UNE SOURCE INFINIE DE CONNAISSANCES

Les recherches archéologiques apportent une quantité considérable d'informations dont peut tirer profit chaque municipalité, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale. Tout ce corpus a une valeur documentaire et pédagogique, et sa diffusion permet aux citoyens de s'approprier l'histoire de leur milieu (panneaux d'interprétation, dépliants, expositions, circuits thématiques, vitrines, etc.). Par ailleurs, les tendances mondiales actuelles en matière de tourisme insistent sur l'importance d'intégrer la variable humaine, présente et passée, dans l'expérience offerte au public visiteur; **observer un paysage c'est bien, mais découvrir un paysage habité d'histoires et de traditions, tel que le révèle entre autres l'archéologie, c'est mieux.** C'est pourquoi l'étude, la conservation et la mise en valeur des sites archéologiques s'imposent si les municipalités et les MRC veulent un jour ajouter cet axe de développement à leur assise économique.



Saviez-vous qu'il y avait presque autant de sites archéologiques dans la seule municipalité de Blanc-Sablon, qui compte moins de 1 000 habitants, que dans toute la ville de Montréal ?

Fouille d'un site
amérindien du 16^e siècle
Blanc-Sablon



Photo : Jean-Yves Pinteal



Pointe de lance
en schiste, environ
4 000 ans AA

INTERVENIR DANS LE MONDE MUNICIPAL : L'ARCHÉOLOGIE D'AUJOUR'HUI



Photo : Bernard Hébert, MCC

Fouille archéologique
Laprairie

Au Québec, l'archéologie est une discipline relativement jeune. Il y a 50 ans à peine, elle était l'affaire de gens du clergé et de notables qui se passionnaient pour ces « curiosités du passé ». Des céramiques françaises et des pointes de flèches amérindiennes étaient découvertes au hasard des promenades ou rapportées par des cultivateurs qui travaillaient dans leurs champs et par des ouvriers occupés à réparer la chaussée.

Afin de mieux encadrer ces interventions et d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique, le gouvernement du Québec a prévu des dispositions à la Loi sur les biens culturels en 1972. Par la suite, d'autres prescriptions sont apparues dans la Loi sur la qualité de l'environnement et dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ces législations ont profondément modifié la pratique. Entre autres choses, le registre des acteurs a bien changé. Une première cohorte d'archéologues est sortie des universités dans les années 1970 et elle a été immédiatement confrontée à l'immensité du Québec et à toute sa complexité culturelle. Très rapidement, ces jeunes professionnels ont dû concevoir des **méthodes de travail adaptées** à la réalité du territoire québécois, aux objets et aux vestiges spécifiques de son **histoire**, ainsi qu'au **rythme de croissance de la société**, qui s'est nettement accéléré depuis la Révolution tranquille.

Fouille archéologique, vestiges des 18^e, 19^e, et 20^e siècles
Longueuil



Photo : Bernard Hébert, MCC

Photo : Bernard Hébert, MCC



Fouille archéologique
Laprairie

Le champ d'action des archéologues s'est alors transformé. Certains d'entre eux sont présents dans les fonctions publiques fédérale et provinciale et dans des sociétés paragonnementales, tandis que d'autres évoluent dans des cadres municipaux

Montréal
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1636,1986012&_dad=portal&_schema=PORTAL
 et Québec
<http://www.ville.quebec.qc.ca/patrimoine/archeologie.aspx>

Entretemps, la pratique s'est aussi privatisée pour devenir une industrie où sont à l'œuvre plusieurs firmes et consultants qui génèrent des centaines d'emplois. Ces professionnels ont acquis une expertise enviable qui leur donne la possibilité d'agir rapidement et efficacement dans différents contextes municipaux : prolongement de routes, développement de quartiers résidentiels, aménagement de parcs, réfection d'infrastructures, etc. Leur multiplicité sur le marché du travail accroît leurs moyens d'action, ce qui leur permet de répondre à des demandes de plus en plus nombreuses et complexes. L'archéologie est une discipline bien établie, en pleine croissance, et intervenir dans le monde municipal est devenu une affaire courante.

Photo : Jean-Yves Pintal



Fouille de sauvetage,
site amérindien du 15^e siècle
Blanc-Sablon

Photo : Philippe Picard



Assemblage de fragments
de contenants divers,
19^e siècle

QU'EST-CE QUE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE?

L'archéologie est un champ de recherche qui s'intéresse au passé des gens en étudiant leur culture matérielle. Ce qu'il faut retenir ici, c'est que ce passé n'est pas nécessairement ancien et que les objets physiques ou traces d'établissement laissés dans le sol peuvent être très variés – d'une pointe de flèche aux fondations d'une ancienne centrale hydroélectrique – et recueillis dans une multitude de contextes, en plein cœur de la métropole ou au milieu des bois. Au fil des ans, le champ de pratique des archéologues s'est considérablement élargi. Des fouilles sont effectuées sur terre ou sous l'eau, sur de petits campements de chasseurs nomades qui ne contiennent que quelques dizaines d'objets ou dans des villages qui en recèlent plusieurs centaines de milliers. L'archéologie ne s'intéresse pas qu'à la vie domestique; elle tente de comprendre comment les gens organisaient les espaces qu'ils occupaient et exploitaient, comment ils défendaient leur territoire, quel type d'industrie assurait leur subsistance et quelle était la nature des rapports économiques qu'ils entretenaient avec leurs voisins.

Jusqu'aux années 1960, la majorité des archéologues se trouvaient dans des universités et dans des musées. Aujourd'hui, en Amérique du Nord, plus de 80 % des archéologues travaillent dans le privé ou exercent dans diverses fonctions publiques. Le premier rôle des universités est la formation des étudiants, que celle-ci soit générale ou professionnelle. Nombreux sont les gens qui s'intéressent à l'archéologie et qui veulent en apprendre davantage sur ce sujet sans nécessairement en faire leur métier. Ceux qui choisissent cette discipline comme activité professionnelle sont encouragés à étudier à la maîtrise ou au doctorat. Le deuxième rôle des universités est de développer des champs de recherche et d'expertise qui permettent aux professeurs et aux étudiants d'être à la fine pointe des connaissances scientifiques et des méthodes d'analyse et d'interprétation.

De nos jours, les archéologues professionnels ont été formés dans les universités québécoises et ils sont bien au fait des tenants et aboutissants de leur discipline. Leurs activités diffèrent toutefois de celles des universitaires en ce sens que leurs interventions ne sont pas nécessairement dictées par des ambitions liées à la recherche pure, mais par les lois et politiques gouvernementales et par les enjeux économiques associés au développement et à l'usage du territoire. Cela revient à dire que les professionnels interviennent où des sites archéologiques sont menacés d'être inondés, remblayés ou déterrés, donc endommagés, dans le cadre de projets d'aménagement, comme le renouvellement des infrastructures urbaines (enfouissement de fils, rénovation des systèmes d'aqueduc et d'égout, décontamination de sols, etc.) ou la création de nouvelles infrastructures (rues, quartiers résidentiels, bassins d'épuration, etc.)

C'est ce que l'on appelle l'archéologie préventive, une recherche appliquée dont le but est la conservation des sites ou, lorsque cela n'est pas possible, la récolte d'un maximum d'informations sur ceux-ci avant qu'ils ne soient détruits. Les objectifs fondamentaux et les méthodes de l'archéologie préventive ne diffèrent pas ou diffèrent très peu de ceux des autres pratiques. Ce qui distingue principalement cette discipline, c'est qu'elle s'insère dans le travail de planification et de concertation des projets de construction et d'aménagement. Plus l'archéologie est considérée en amont de ce processus, plus on augmente les possibilités de préserver les sites et plus il est facile de transformer ce qui, de prime abord, peut apparaître comme une contrainte, en une plus-value par la mise en valeur du patrimoine. C'est ainsi que **chaque projet de développement a droit à un diagnostic spécifique qui vise à minimiser les répercussions des excavations sur la ressource archéologique, et ce, de la conception à la réalisation du projet.**

Fouille de sauvetage
Lotbinière



Photo : Jean-Yves Phtal



Photo : Bernard Hébert, MCC

Fouille archéologique
Laprairie

- sur le programme des activités (planification de l'échéancier et phases des travaux : dans la plupart des cas, on pourra faire des excavations dans les zones à faible potentiel, pendant que les archéologues s'affairent à fouiller les secteurs les plus significatifs);
- sur l'intégration des vestiges et leur mise en valeur dans les plans de construction et d'aménagement du territoire, ce qui peut être prévu dès l'étape de planification initiale.

Bref, l'archéologie préventive se pratique principalement lorsque des travaux d'aménagement sont envisagés. Elle repose sur les mêmes principes que ceux qui encadrent toute recherche scientifique, mais ses actions sont appliquées et planifiées en fonction des étapes propres aux projets de développement (conception, concertation, autorisation, mise en œuvre). L'archéologue travaille en étroite collaboration avec les promoteurs, que ceux-ci proviennent du monde municipal ou du secteur privé. **Lorsque le patrimoine archéologique est pris en considération dès la conception initiale des projets d'aménagement, on minimise les possibilités de découvertes fortuites qui peuvent nuire à la réalisation des projets. Cela permet aussi de protéger et de traduire les ressources archéologiques en un outil de mise en valeur des milieux habités et en une plus-value touristique et économique.**

De plus, en agissant ainsi, les municipalités apportent une contribution remarquable à l'histoire du Québec. En effet, comme le développement et l'aménagement du territoire se font sur une grande variété de terrains, l'archéologie préventive intervient dans des endroits souvent peu connus. Cela permet la découverte de nombreux sites qui témoignent tous de la diversité des dynamiques régionales, qu'elles soient techniques, économiques ou culturelles. **En intégrant l'archéologie dans leurs plans d'aménagement et d'urbanisme, les municipalités se donnent les moyens de reconstituer les détails de l'histoire de leur terroir.**

De concert avec les professionnels privés et gouvernementaux, il devient alors possible de modifier les plans en fonction de la localisation des sites enregistrés (état des connaissances), de prévoir la présence de vestiges en des lieux qui, jusque-là, n'avaient fait l'objet d'aucune attention (étude de potentiel et inventaire) ou de documenter les sites répertoriés (mise en réserve ou fouille).

Par exemple, s'il participe au projet dès la conception, l'archéologue pourra, en se basant sur ses recherches préalables, donner ses recommandations :

- sur la nature et les particularités des ressources archéologiques susceptibles d'être rencontrées (ampleur et intégrité des sites connus, présence d'anciens cimetières, étendue des zones sensibles, etc.);
- sur le tracé des travaux de construction et d'aménagement prévus (en déplaçant une conduite d'eau de quelques mètres pour éviter des vestiges, on peut réduire les coûts et préserver un site en tout ou en partie pour une éventuelle mise en valeur);



Photo : Patrimoine Experts

Fouille archéologique
Rivière-Ouelle

Fouille archéologique
Longueuil



Photo : Bernard Hébert, MCC

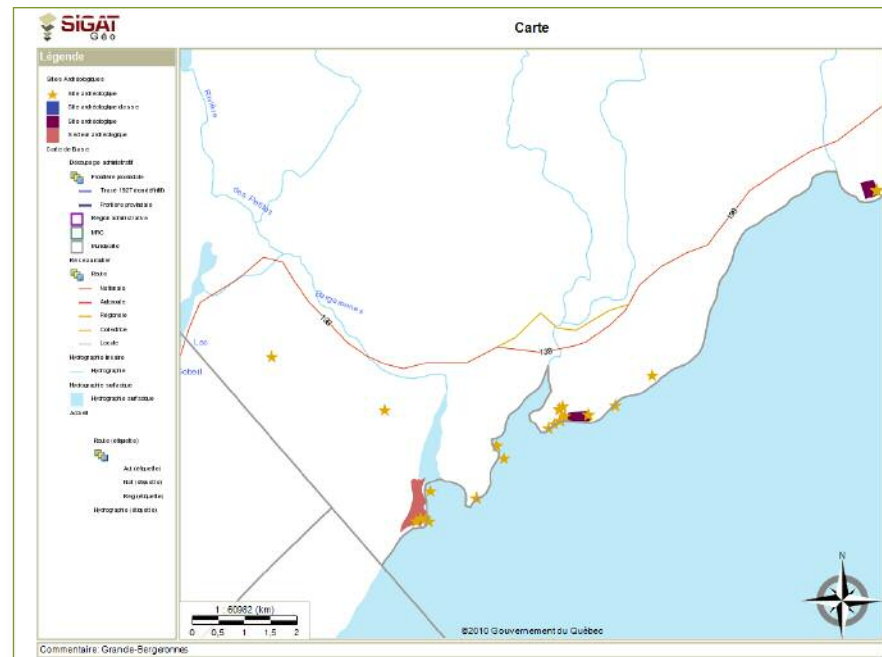
LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE : PRISE EN CHARGE ET DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

L'ÉTAT DES CONNAISSANCES

Le premier geste que doit poser une municipalité ou une MRC qui veut intégrer la variable archéologique dans ses divers plans d'urbanisme et de développement est de bien définir l'emprise des travaux de construction et d'aménagement afin que les limites du territoire à l'étude soient claires pour tous.

Puis, elle doit consulter les multiples bases de données gouvernementales qui font référence à ce patrimoine afin de vérifier si des sites archéologiques sont connus à l'intérieur ou à proximité de la zone à l'étude.

Le site Internet du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/accueil/>) contient ce genre de données. Pour y avoir accès, il importe de s'y inscrire <https://www.portailmunicipal.gouv.qc.ca/PagesSite/Accueil.aspx>. L'authentification mène à cette adresse <https://www.sigatgeo.mamrot.gouv.qc.ca/MapView/Default.aspx>. De là, on peut afficher la carte du Québec à partir de l'onglet « Sigatgéogé explorateur » et les sites archéologiques à partir de l'onglet « Thèmes ». Si on veut sauvegarder la carte et sa légende, elle doit être en format PDF.



Exemple de carte
provenant du SIGAT
(système d'information
et de gestion en aménagement
du territoire)



L'état des connaissances

Les sites archéologiques
connus et le code Borden

L'inventaire des sites
archéologiques

Les zones inventoriées

Les sites archéologiques

L'étude de potentiel
archéologique : un outil
idéal de gestion

L'inventaire

La fouille

La supervision

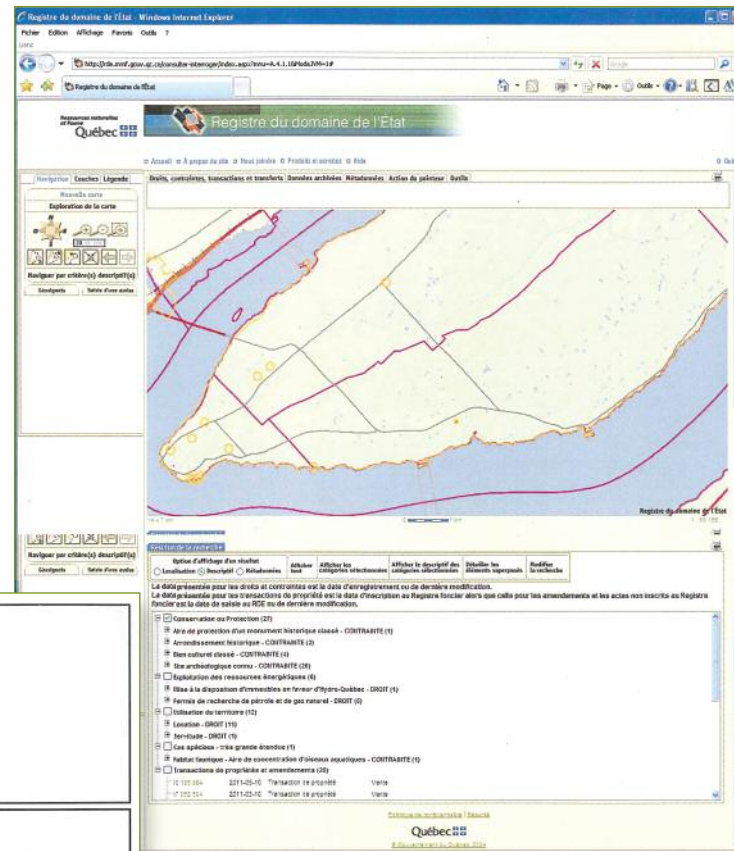
L'analyse et l'interprétation

La diffusion et la mise en valeur

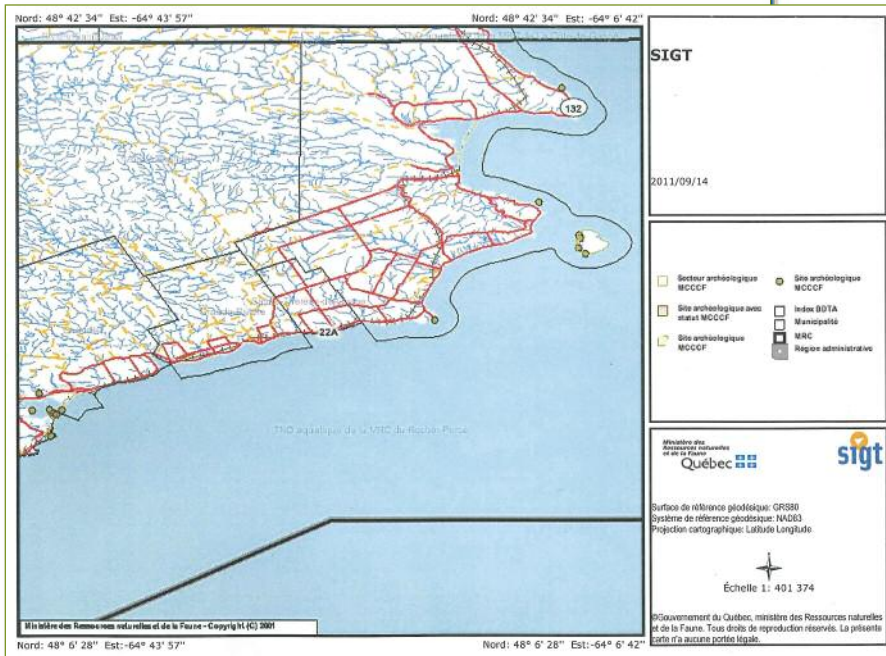
De plus, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune rend disponibles deux bases de données similaires sur son site Internet (<http://www.mrn.gov.qc.ca/>) :

- Le Registre du domaine de l'État (<http://rde.mrnfp.gouv.qc.ca/>);
- Le Système d'information et de gestion du territoire (<http://sigt.mrnfp.gouv.qc.ca/>).

En consultant ces bases de données Internet, toute municipalité est à même de localiser, sur des cartes de précision variable, les sites connus et les propriétaires des terrains où ils se trouvent.



Carte du RDE
(Registre du domaine de l'État)



Carte du SIGT
(Système d'information et de gestion du territoire)



À partir du moment où une municipalité ou une MRC décide de prendre en considération le patrimoine archéologique dans son plan d'urbanisme, dans ses schémas d'aménagement et de développement ou dans la réalisation d'un projet précis (enfouissement de fils, assainissement des eaux, nouveaux quartiers résidentiels, etc.), plusieurs options s'offrent à elle. Comme le dit si bien l'adage, « pour gérer, il faut connaître »; et en archéologie, plusieurs niveaux de connaissance peuvent être mis à profit selon la situation qui se présente.

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES ET LE CODE BORDEN

Les sites archéologiques sont désignés avec un code propre à l'archéologie, le code Borden.

Au Québec, comme partout au Canada, tous les sites archéologiques connus se voient attribuer un code alphanumérique précis, un code Borden, en fonction de leur position géographique (latitude et longitude).

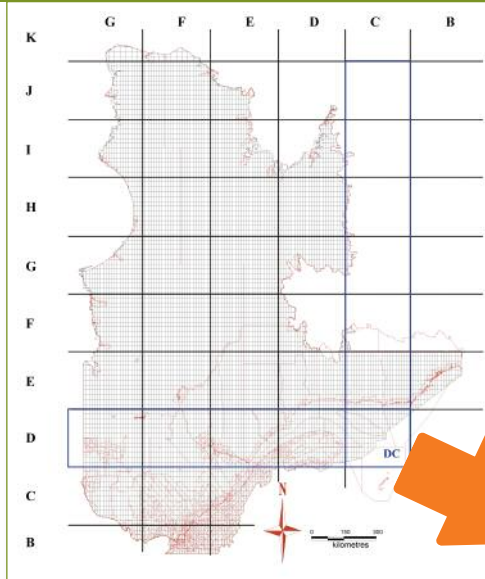
Pour déterminer ce code, qui se compose d'une alternance de lettres majuscules et minuscules, et d'un chiffre (exemple : CeEt-001), on se sert d'une grille qui s'applique à toute la province.

Aux lettres majuscules correspondent des intervalles de deux degrés en latitude et de quatre degrés en longitude. Quant aux lettres minuscules, elles représentent de nouveaux quadrilatères plus petits qui sont formés à partir de la subdivision des grands quadrilatères, en intervalles de 10 minutes, et qui se sont vu attribuer une lettre de a à l pour la latitude et de a à x pour la longitude. Pour ce qui est du chiffre, il correspond à l'ordre de découverte de chaque site dans chaque quadrilatère. Par exemple, le site 001 est le premier site mis au jour dans le quadrilatère CeEt-.

Dans la plupart des cas, ces bases de données se limitent à la désignation des sites connus, sans faire référence à leur étendue, à leur intégrité, à leur ancienneté ou à la nature des travaux qui ont été effectués. De même, elles ne localisent pas nécessairement les terrains que les archéologues ont déjà inventoriés.

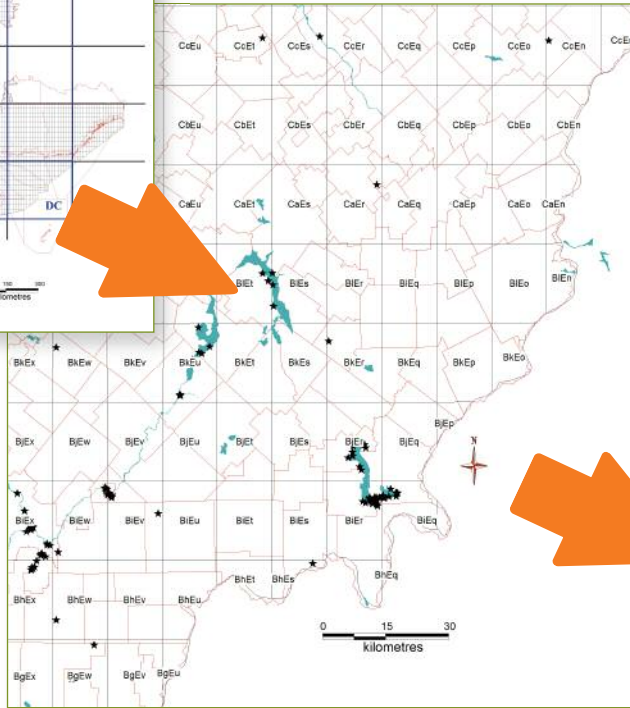
Pour obtenir **un bilan plus complet**, les municipalités doivent s'adresser à leur **direction régionale du ministère de la Culture et des Communications** (<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1011>).

Celle-ci leur fournira un état de situation, qui se présente souvent sous la forme d'une carte indiquant à la fois la position des zones où des travaux sur le terrain ont déjà été faits (zones d'inventaire) et de tous les sites connus (préinventaire, sites en attente de statut ou classés). Un court texte décrivant la nature et la valeur de ces sites peut accompagner la carte. Ces données sont extraites de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) (<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5048>).

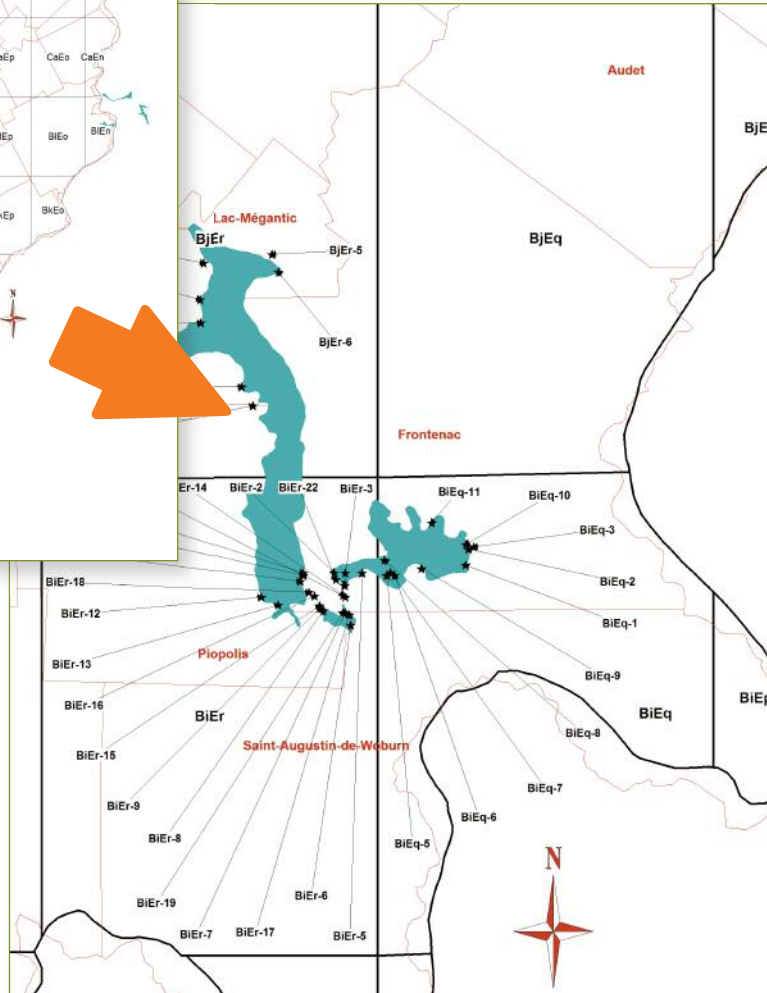


Grille Borden générale
Lettres majuscules

Grille Borden Estrie
Lettres majuscules
et minuscules



Sites archéologiques
avec code Borden
Points noirs



L'INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

La Loi sur le patrimoine culturel stipule que le MCC doit tenir à jour un répertoire de tous les sites archéologiques découverts sur le territoire du Québec. Afin de créer ce répertoire, le MCC a regroupé, dans un centre de documentation, la plupart des rapports de recherche qui ont été produits. De ces ouvrages sont extraites les données cartographiques et descriptives qui permettent de synthétiser l'ensemble des travaux et des connaissances acquises.

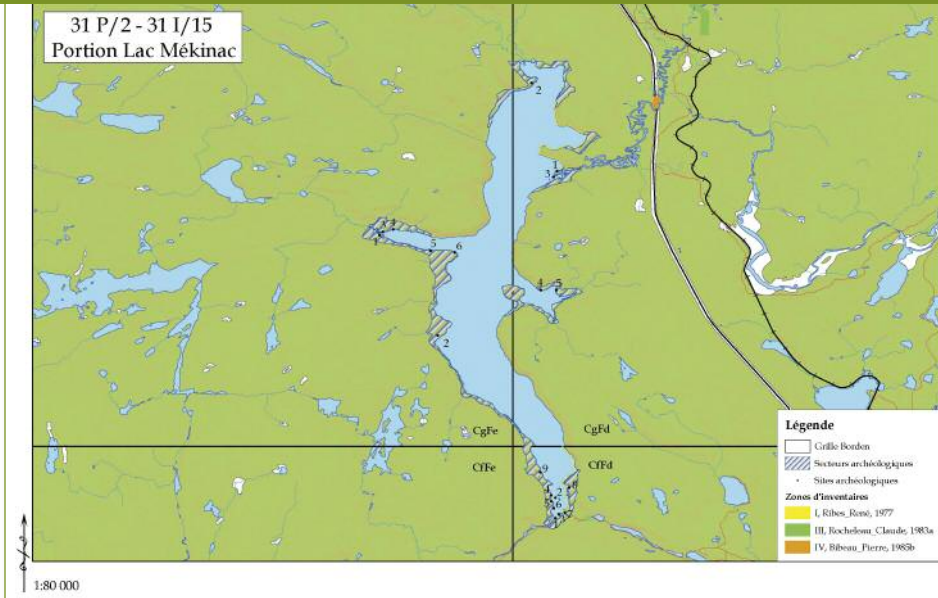
Toute municipalité qui veut en savoir davantage sur son patrimoine archéologique peut demander au MCC d'obtenir la fiche d'identification des sites répertoriés sur son territoire et, éventuellement, des extraits des rapports d'intervention qui s'y rapportent.



Centre de documentation
en archéologie du MCC



Photos : Stéphanie Simard, MCC



Source : ISAQ, MCC

Exemple d'une carte localisant les sites connus et les zones ayant déjà fait l'objet d'un inventaire archéologique

LES ZONES INVENTORIÉES

Par zones inventoriées, on entend tous les endroits qui ont fait l'objet d'une expertise sur le terrain, que celle-ci ait abouti ou non à la découverte de sites. Cela signifie que des archéologues se sont rendus sur place et qu'ils ont vérifié, au moyen de diverses techniques dont certaines seront décrites plus loin, la présence d'artefacts ou de vestiges.

Toutes les zones inventoriées au Québec sont cartographiées sur des fonds de carte à l'échelle 1 : 50 000. Ces cartes sont une des composantes de l'ISAQ que le MCC tient à jour. On y trouve la localisation des zones et leur superficie, ainsi que le nom du responsable des travaux et l'année de leur réalisation. À l'aide de ces informations, il est possible de retrouver les rapports décrivant les interventions effectuées. Ceux-ci peuvent être consultés au Centre de documentation en archéologie à la Direction du patrimoine et de la muséologie du MCC à Québec afin de prendre connaissance des recommandations des professionnels.



Photo : Claude Joyal

Inspection visuelle
Napierville



Photo : Claude Joyal

Supervision d'un inventaire par tranchée mécanique
Bécancour



Photo : Jean-Yves Piquital

Inventaire par sondages manuels
Lévis

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES

Les sites archéologiques sont des lieux où l'on trouve des traces tangibles (artefacts ou vestiges) du passé des gens. Cette définition, bien simple en apparence, réfère à des contextes très divers. En effet, à un site peuvent correspondre les restes d'un village datant du XIX^e siècle ou ceux d'un petit campement amérindien vieux de près de 10 000 ans. Ces sites peuvent représenter les activités industrielles de nos ancêtres ou témoigner des gestes plus humbles d'un artisan autochtone affairé à réparer son attirail de chasse. En général, pour qu'un emplacement puisse être désigné « site archéologique », il doit être antérieur à 1950. Les établissements euroquébécois des derniers siècles sont reconnus comme des sites archéologiques seulement si les objets sont associés à des vestiges de bâtiments. On veut ainsi éviter de retenir comme site des dépotoirs récents ou des remblais qui renferment des artefacts provenant de bâtiments peut-être détruits aujourd'hui.



Photo : Claude Joyal

On distingue **trois types de sites archéologiques** : les sites de préinventaire, les sites qui n'ont pas de statut et les sites classés. Tous ces sites sont inscrits dans l'ISAQ, mais chacun exige un mode de gestion différent de la part des professionnels du MCC.

- Aux sites de préinventaire ne correspondent souvent que quelques artefacts trouvés ici et là dans des lieux le plus souvent perturbés et sans présence de vestiges d'établissement (fondations de maisons, foyers, etc.). On recommande aux municipalités d'en tenir compte dans leurs plans d'urbanisme même si, habituellement, l'intégrité de ces sites est faible. Il importe de vérifier la nature des travaux archéologiques qui ont été effectués sur ces sites avant de les déclarer sans valeur puisque ceux-ci pourraient toujours présenter un certain intérêt.
- La plupart des sites archéologiques du Québec entrent dans la catégorie des sites en attente de statut. Même si la majorité d'entre eux ne seront jamais classés au sens strict de la Loi sur le patrimoine culturel, il demeure possible que l'importance de certains augmente avec le temps en fonction de l'évolution des connaissances. Certains sites n'ont été classés que 10 ou 20 ans après leur découverte. À des fins de protection, tous les sites devraient apparaître dans les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme et de développement. Aussi, dans la plupart des cas, ils doivent faire l'objet d'une réévaluation par des archéologues avant que l'on y autorise la réalisation de travaux.

Inventaire archéologique,
maison Busteed
Restigouche

Comme il a été mentionné précédemment, l'objectif est de préserver la ressource. Lorsque celle-ci a été prise en considération dès la conception initiale du projet, il est facile d'atteindre ce but. Toutefois, il peut arriver un temps où tous les partenaires conviennent qu'un ou des sites, en tout ou en partie, doivent être fouillés. Dans la plupart des cas, et après consultation avec des représentants du MCC, il est possible d'intervenir sur ces sites, puis de mettre en valeur les données collectées.



Photo : Ville de Lévis

Ruines du manoir Longwood
Lévis



Divers objets préhistoriques datant d'environ 11 000 ans AA lac Mégantic

Photo : Jacques Beardsell

- Quant aux sites patrimoniaux classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, le gouvernement du Québec les reconnaît comme des lieux d'importance nationale et nul ne peut y intervenir sans en avoir obtenu une autorisation de la part du MCC avant la réalisation des travaux.

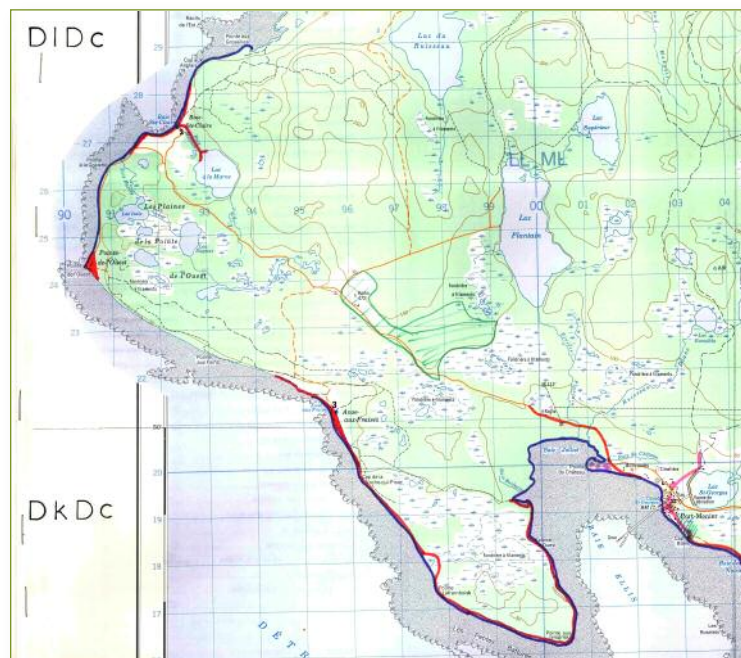
*« Quiconque découvre un bien ou un site archéologique doit en aviser le ministre sans délai. Cette obligation s'applique, que la découverte survienne ou non dans le contexte de fouilles et de recherches archéologiques. »
(Loi sur le patrimoine culturel, article 74)*

*« Toute personne qui contrevient à l'obligation de réaliser des fouilles et des relevés archéologiques dans une zone d'intérêt patrimonial dans les cas et conformément aux conditions prévus par règlement en vertu de l'article 150 commet une infraction et est passible, s'il s'agit d'une personne physique, d'une amende d'au moins 2 000 \$ et d'au plus 30 000 \$ et, s'il s'agit d'une personne morale, d'une amende d'au moins 6 000 \$ et d'au plus 180 000 \$. »
(Loi sur le patrimoine culturel, article 206).*

Le rayon de protection

On recommande aux municipalités, aux MRC et à tous les autres acteurs de maintenir un rayon de protection de 100 m autour des sites archéologiques connus. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un rayon de protection et non pas d'un rayon d'interdiction. Celui-ci signale qu'à moins de 100 m se trouve un site archéologique et que, par conséquent, il faut prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver son intégrité. À partir du moment où il a été démontré, par une revue de la littérature, une inspection visuelle ou la réalisation de sondages, qu'aucun artefact ou vestige n'est présent dans cette superficie, on peut procéder aux travaux prévus sans qu'il y ait de conséquences pour le site archéologique connu.

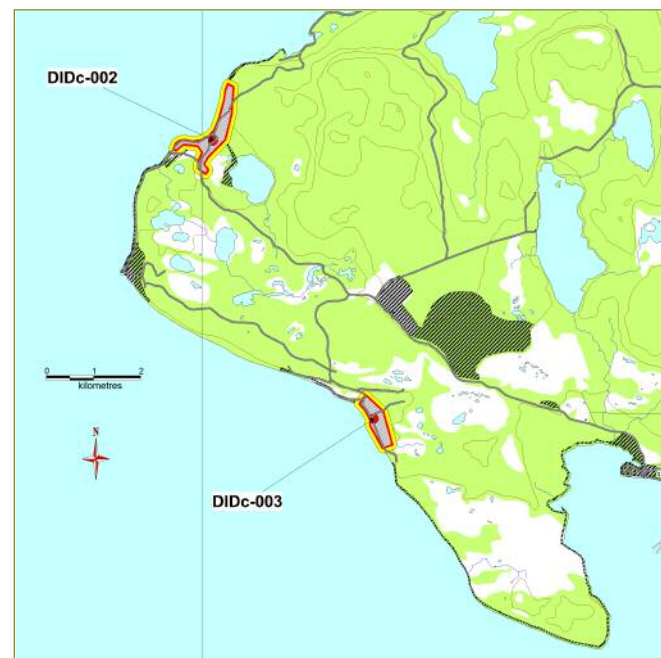
Anticosti, localisation des sites archéologiques connus et des zones déjà inventoriées



Source : ISAQ, MCC

LÉGENDE

- Points noirs et numéro = site archéologique
- Aires colorées = zones déjà inventoriées



Source : MCC, Direction de la Côte-Nord

LÉGENDE

- Aires tramées en gris = zones déjà inventoriées
- Polygone rouge = superficie réelle des sites
- Polygone jaune = rayon de protection

Les informations fournies par le MCC découlent principalement des données qui proviennent des rapports d'interventions archéologiques exigés par la loi, ainsi que des découvertes qui sont rapportées par les citoyens depuis quarante ans. Certaines informations peuvent parfois être incomplètes ou imprécises.

C'est le cas notamment des zones d'inventaire dont la localisation et la superficie méritent parfois d'être reconsidérées. Il faut bien comprendre que l'archéologie est une science évolutive et que, depuis 50 ans, ses méthodes d'intervention et d'enregistrement ont beaucoup changé (par exemple, de la boussole au GPS en passant par la station totale).

On doit aussi porter une attention particulière à l'emplacement et à la superficie réelle des sites. En effet, dans bien des cas, seuls des points de grosseurs standards illustrent la localisation des sites sur des cartes à l'échelle 1 : 50 000 de l'ISAQ, alors qu'en réalité la surface qu'ils occupent peut varier de 5 à 100 000 m². Une redéfinition de la position des sites et un remodelage des superficies sont en cours au MCC, mais cela prendra un certain temps avant que les données soient mises à jour pour tous les sites de toutes les régions du Québec. En 2012, plus de 9 300 sites archéologiques sont répertoriés sur le territoire de la province et plus de 5 000 sources qui font référence à près de 9 000 documents traitent des interventions archéologiques au Québec.



Photo : Marie-Hélène Daviault

Vestiges d'un bâtiment du 19^e siècle
Lévis



Photo : Philippe Picard

Pipes en terre cuite fine blanche
argileuse, 19^e siècle



Pointe de flèche
en quartzite,
environ 2500 ans AA
Taille réelle

Photo : Ville de Lévis

Ces deux aspects (zones déjà inventoriées et emplacement/superficie des sites) peuvent avoir une certaine incidence lors de la préparation des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme et de développement. Ainsi, toute municipalité qui veut intégrer la variable archéologique doit d'abord s'assurer de la localisation exacte des sites connus sur son territoire en se référant aux données des rapports de terrain ou, quand cela est possible, en redéfinissant la position des sites avec un GPS. Pour ce qui est de la superficie des sites, une relecture des rapports permet habituellement de bien les délimiter par rapport au cadastre municipal. Des services professionnels en archéologie sont offerts dans le privé afin d'accompagner les municipalités dans cette démarche.

Comme plusieurs centaines de travaux ont lieu chaque année à la grandeur de la province et souvent dans des contextes bien divers qui n'impliquent pas nécessairement les municipalités (aménagement de lignes de transport d'électricité, construction de nouvelles routes, développement d'infrastructures énergétiques, etc.), le MCC procède périodiquement à une mise à jour des données, obligeant ainsi les archéologues à consulter à maintes reprises les bases de données afin de se tenir aux faits des dernières interventions et découvertes. C'est pourquoi il importe que les municipalités fassent appel régulièrement au MCC, par exemple sur une base annuelle, afin de s'assurer que leurs plans d'urbanisme sont à jour.

L'absence de zones d'inventaire ou de sites archéologiques dans un secteur ne veut pas dire qu'il n'a pas été habité et, par conséquent, qu'il ne présente pas de potentiel archéologique. Dans la plupart des cas, ces secteurs « vides » signifient tout simplement qu'aucune intervention n'y a été effectuée. On ne peut en aucun cas traduire cette absence de site par une absence de potentiel. D'ailleurs, des dizaines, sinon des centaines de nouveaux sites sont découverts chaque année au Québec dans des zones qui, auparavant, étaient « vides ».

La plupart du temps, une telle situation met en évidence le fait que l'histoire archéologique du Québec est encore jeune et qu'elle demeure peu connue; trop peu de chercheurs travaillent depuis trop peu de temps sur un territoire très vaste. Comme les archéologues sont souvent confrontés au manque ou à l'absence de données pour les terrains qu'ils examinent, ils ont mis en place une procédure qui leur permet d'évaluer la possibilité que des vestiges soient présents : l'étude de potentiel.

Fouille archéologique ouverte au public Pointe-du-Buisson



Photo : Éric Piché

L'ÉTUDE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE : UN OUTIL IDÉAL DE GESTION

L'état des connaissances n'a trait qu'aux données recueillies à ce jour; par conséquent, il ne permet de gérer que ce qui est connu. Comme de vastes régions n'ont jamais été inventoriées, bien des municipalités seront confrontées au fait qu'il n'y a pas ou qu'il y a peu de sites répertoriés sur leur territoire, bien que ce dernier soit fréquenté depuis 100, 200 ou même 1 000 ans. De plus, c'est le propre de l'archéologie de découvrir sans cesse de nouveaux sites même dans le cas des municipalités où de nombreux vestiges ont déjà été identifiés. Ainsi, comme le patrimoine archéologique est souvent enfoui et, par conséquent, invisible, son intégration dans les plans d'urbanisme présente des défis peu communs, mais pas insurmontables.

Comment peut-on sauvegarder des sites archéologiques dont on ne soupçonne même pas l'existence? Comment éviter que des chantiers en cours soient arrêtés parce qu'il y a des découvertes fortuites de vestiges? C'est pour répondre à ces questions que la notion de potentiel archéologique a été élaborée, d'où l'importance d'intégrer cet aspect en amont des projets de construction et d'aménagement afin d'éviter bien des surprises.

Les découvertes des dernières années ont démontré que les Amérindiens fréquentent le Québec depuis environ 11 000 ans. Il y a à peine une décennie, ce fait était contesté. Souvent aussi, on découvre que des Euroquébécois se sont établis dans certains lieux plusieurs dizaines d'années avant la fondation officielle des villages. Il arrive même que l'on découvre des hameaux à des endroits où aucune carte ou aucun document d'archives ne témoigne de la présence d'établissement.

L'archéologie est une science évolutive dont les conclusions sont constamment susceptibles de changer en raison de l'avancement des connaissances et les chercheurs ont régulièrement accès à de nouvelles données. Ainsi, l'archéologie est une démarche concrète dont les incessantes découvertes changent constamment le discours historique officiel :

- Elle repose sur l'analyse d'une vaste gamme de paramètres environnementaux actuels et passés (géologie, relief, pédologie, hydrologie, paléoenvironnement, etc.).
- Elle tient compte de l'état des connaissances archéologiques actuelles (travaux effectués préalablement, sites connus), telles qu'elles apparaissent dans le registre du patrimoine culturel, dans l'Inventaire des sites archéologiques du Québec et dans la cartographie des sites et des zones d'inventaire du Québec du MCC.
- Elle résume les principales étapes du peuplement de la région (histoire régionale).
- Elle localise les campements, les bâtiments, les portages, les anciens chemins, les moulins, etc., qui sont répertoriés notamment dans les archives, les monographies régionales, et les cartes et photographies aériennes anciennes.
- Elle considère l'ensemble des travaux d'aménagement qui, souvent, ont pu perturber la ressource archéologique en place.

L'ÉTUDE DE POTENTIEL (SUITE)

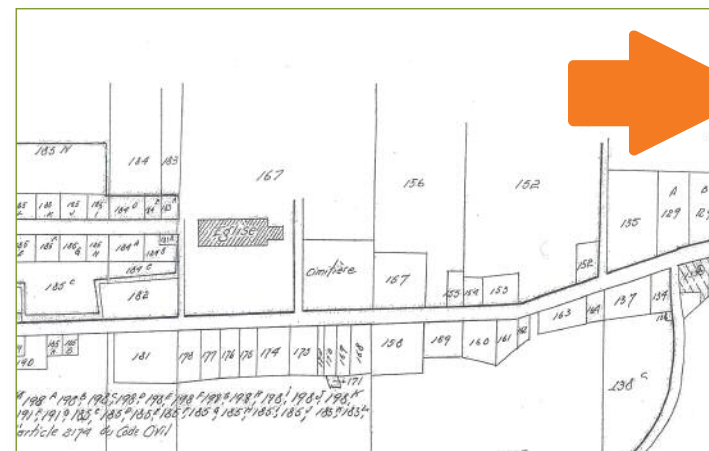
La plupart des études de potentiel sont produites dans le cadre d'études d'impact sur l'environnement ayant pour objet de bien planifier les travaux. D'autres sont réalisées afin de localiser les zones de sensibilité patrimoniale dans les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme et de développement. L'étude de potentiel se fait dans un bureau, bien qu'elle puisse être accompagnée d'une visite sur le terrain pour vérifier l'état de conservation de certains lots et trouver des vestiges qui pourraient être encore visibles en surface (ruines de moulins, de maisons, etc.).

L'étude de potentiel est basée sur un modèle prédictif de localisation des sites archéologiques et son objectif est de dresser une carte qui délimite les secteurs les plus susceptibles de receler des vestiges ou des artefacts (bâtiments, campements amérindiens, anciennes voies de circulation, etc.). La carte de potentiel peut couvrir tout le territoire d'une municipalité ou certaines portions de celui-ci (par exemple, des lots). Elle se présente en formats papier et numérique. Une des façons de l'utiliser est de la superposer aux diverses composantes urbaines (bâtiments, cadastre, réseau d'aqueduc et d'égout, voies de circulation, installations électriques, etc.). Ce faisant, tout gestionnaire municipal peut noter la présence de zones sensibles susceptibles d'être affectées par les projets de développement et ainsi planifier les travaux d'excavation de façon à limiter au maximum les répercussions sur ces zones.

Donc, toute municipalité qui envisage d'élargir ou de prolonger une rue, d'agrandir ses bassins d'épuration ou de construire de nouveaux quartiers ou des parcs industriels n'a qu'à consulter la carte ou la « couche » archéologique de son plan d'urbanisme. Si un potentiel a été démontré à l'endroit où des travaux sont prévus, il ne reste qu'à programmer les interventions de sauvegarde nécessaires, notamment en suivant les avis des professionnels du MCC. En agissant de la sorte dès la conception initiale du projet, on protège le patrimoine archéologique et l'on s'assure que cet acte de conservation s'arrime bien aux travaux. Par le fait même, on se donne la possibilité d'intégrer les vestiges présents dans un éventuel programme de protection et de mise en valeur.

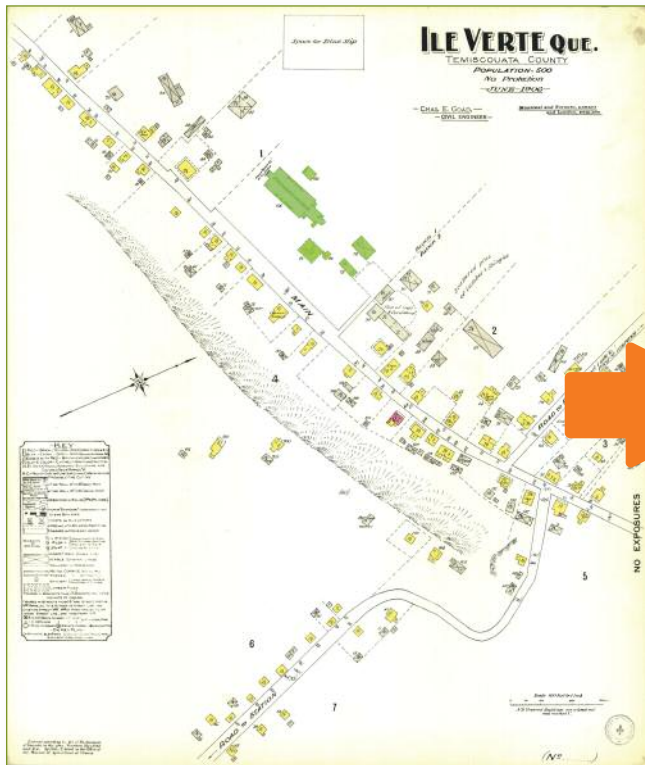
L'étude de potentiel est l'outil de gestion idéal pour les municipalités qui veulent déterminer leurs zones d'intérêt archéologique, notamment parce que la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel leur accorde davantage de pouvoir en matière de gestion des biens patrimoniaux (voir l'annexe). La Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme stipule, entre autres choses, que le **schéma d'aménagement** doit prendre en considération les **sites patrimoniaux connus**

Plan d'archives
19^e siècle
Île Verte



et qu'il doit **délimiter toute partie de territoire présentant un intérêt particulier d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique** et à l'égard de laquelle des mesures de conservation ou de mise en valeur sont indiquées. L'objectif d'une telle démarche est de réduire et de minimiser les répercussions sur le patrimoine archéologique en adoptant une approche stratégique. Cette dernière visera, dans la mesure du possible, à éviter les zones sensibles afin de les conserver pour les générations futures ou d'y programmer des travaux qui se feront dans le cadre d'une mise en valeur globale du territoire.

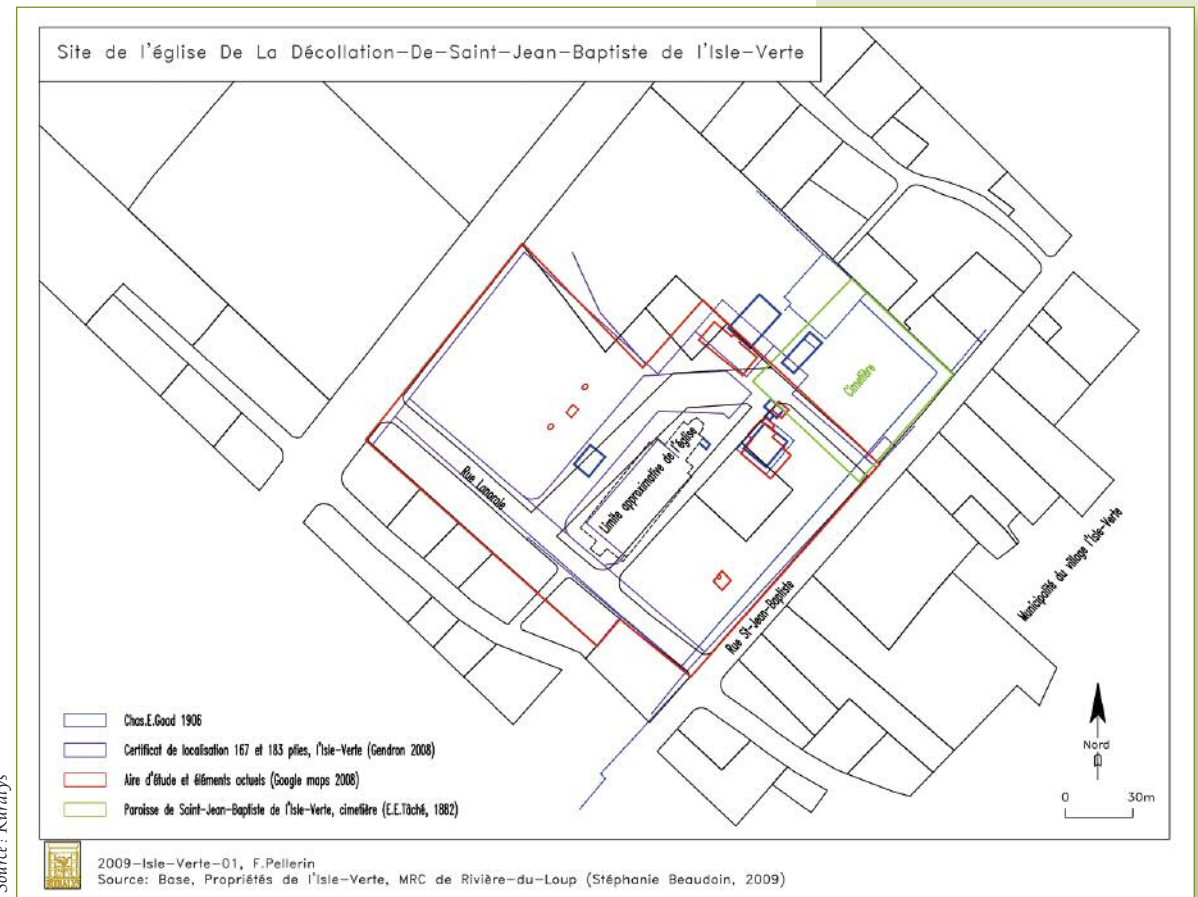
Plan d'assurance, 20^e siècle
Île Verte



Source: Rattrays

L'étude de potentiel archéologique génère habituellement une somme considérable d'informations historiques, iconographiques et cartographiques. Outre la planification des travaux, elle peut aussi servir, en raison des données fournies, à la mise en valeur de sites ou d'environnements culturels qui ont joué un rôle important dans l'histoire des municipalités, mais qui sont aujourd'hui détruits en tout ou en partie.

Carte du potentiel archéologique
Île Verte



L'INVENTAIRE

L'étude de potentiel est un exercice théorique qui explicite les cadres naturel et culturel pouvant livrer des sites. Pour en confirmer les conclusions, il importe que les archéologues interviennent sur le terrain. Selon les objectifs de recherche, les prospections peuvent générer des données très variables. On peut ainsi découvrir d'anciens sentiers de portage ou d'autres voies de circulation, des murets séparant des champs agricoles aujourd'hui reboisés et des pièces de machinerie indiquant la présence de moulins et cela, sans nécessairement creuser le moindre trou. Le travail sur le terrain permet aussi de rencontrer les gens qui vivent dans les environs et qui peuvent témoigner de l'usage d'un lieu, qui se rappellent l'existence de bâtiments ou qui ont entendu parler de la découverte d'artefacts, quand ils n'en ont pas eux-mêmes ramassé !

L'inventaire ne se limite pas à marcher aux alentours dans le but de trouver éventuellement quelque chose. C'est une intervention qui vise à inspecter systématiquement et densément les terrains à l'étude. Plusieurs techniques peuvent être mises en application et l'on recourra à l'une ou plusieurs d'entre elles en fonction des milieux examinés (rural ou urbain), de la nature des sols et des vestiges susceptibles d'être découverts. Les recommandations de l'étude de potentiel font habituellement état des techniques d'inventaire les plus adéquates (méthode et durée) et, le cas échéant, elles sont appuyées par les avis du MCC.

- L'inspection visuelle est plus appropriée dans les cas où les sols ont été perturbés : bancs d'emprunt, champs agricoles labourés, sentiers, berges en érosion, etc. Elle permet parfois de repérer des vestiges (amas de pierres, fondations de maisons, cercles de tentes) dans les champs en friche, les jeunes boisés et les forêts ouvertes.
- Le sondage manuel est la technique la plus répandue lorsque les archéologues fouillent des environnements naturels



Fouille archéologique, Longueuil

Photo : Bernard Hébert, MCC

ou peu perturbés. Il s'agit de percer la litière végétale ou la couche de terre de surface à l'aide d'une pelle et de creuser les différents horizons qui composent le sol avec une truelle. Cela permet à l'archéologue d'observer la succession naturelle des couches et de noter la présence d'objets, de vestiges ou de perturbations suggérant la proximité d'un établissement humain. Comme il a été mentionné précédemment, les sondages sont répartis systématiquement sur les terrains étudiés et leur densité peut varier de 1 sondage aux 5 m à un sondage aux 15 m. En fonction des contextes, le sondage manuel, habituellement carré, mesure 30 cm × 30 cm (1 pied carré) ou 50 cm × 50 cm. Il peut même être rectangulaire et atteindre 1 m × 50 cm si les sols à inventorier sont profonds.

Il est préférable d'entreprendre la prospection sur le terrain bien avant l'installation du chantier, même plusieurs mois d'avance si possible. De cette façon, les chercheurs peuvent finaliser leur travail en toute quiétude. Lorsque des sites sont découverts, cela permet aussi d'intégrer ces nouvelles données dans les plans d'aménagement et de développement et, le cas échéant, de modifier ceux-ci afin de préserver la ressource archéologique.

Découverte fortuite à Blanc-Sablon



Photo : Jean-Yves Pirtal

LA FOUILLE

Une fois que les conclusions de l'étude de potentiel ont été obtenues et que les inventaires ont démontré l'existence de sites, les archéologues font des recommandations qui pourraient avoir des conséquences sur l'aménagement du territoire ou l'échéancier des chantiers. Dans la mesure du possible, on visera la conservation des vestiges. Mais, il vient parfois un temps où afin de permettre la construction d'une conduite d'eau, d'une route, de bassins d'épuration ou d'une digue, il importe d'intervenir sur un site. À ce moment-là, une fouille systématique s'impose et elle doit s'inscrire dans un programme de recherche qui tient compte de la nature du site et de l'identité culturelle des gens qui l'ont occupé.

Les techniques de fouille varient grandement selon les types de sites découverts. Quand il s'agit des restes d'un campement amérindien, les archéologues préfèrent recourir à la technique du mètre carré. Une grille métrique est installée sur l'ensemble du site, puis chaque carré d'un mètre est fouillé en respectant la superposition des couches de sol. Cette méthode assure un bon contrôle de la répartition spatiale des artefacts et des vestiges, ce qui facilite la restitution des aires de travail à l'intérieur d'un établissement qui devait exister, mais dont les composantes, dans la plupart des cas, se sont désagrégées avec le temps.



Fouille archéologique, vestiges d'un bâtiment du 19^e siècle
Lévis

Photo : Philippe Picard

Pour ce qui est des occupations euroquébécoises, l'aire où il y a des vestiges est sous-divisée en diverses sections. Celles-ci peuvent être de grandeurs et de formes variées. À chaque couche d'occupation correspond un dépôt et chaque dépôt est étudié séparément, l'objectif étant de comprendre l'histoire du site, le mode de construction du bâtiment ou d'autres infrastructures, de documenter son évolution dans le temps et l'espace et de décrire les modes de vie de ses habitants à travers le temps.



Fouille archéologique, foyer amérindien, 7 500 ans AA
Blanc-Sablon

Photo : Luc Litvinionek

De toutes les activités archéologiques, la fouille est la plus longue. C'est pourquoi elle doit être bien planifiée. Toutefois, si un site est trouvé, il n'est pas toujours nécessaire d'intervenir. En effet, on peut décider de modifier quelque peu le tracé ou les limites des infrastructures proposées et laisser le site découvert en place. À ce moment-là, il importe de baliser le site afin que sa localisation soit claire pour toutes les personnes concernées. Si le site est apparent ou s'il a été en partie dégagé, on peut le recouvrir, par exemple, d'un géotextile et de sable afin d'assurer sa préservation. Un site peut ainsi être placé en réserve pour une longue période de temps. Toute municipalité ou MRC peut éventuellement décider de fouiller un tel site dans le cadre d'activités de mise en valeur, afin de documenter un épisode précis de son histoire.



Photo : Ville de Lévis

Sondage manuel à Lévis

LA SUPERVISION



Supervision
archéologique
d'une excavation
mécanique
Rivière-Ouelle

Photo : Patrimoine Experts

Comme il a été mentionné précédemment, il se présente certaines situations où l'on doit intervenir sur un site connu dans le but de permettre la réalisation d'un projet de développement. Dans la plupart des cas, les professionnels recommanderont une fouille traditionnelle encadrée par un programme de recherche propre à chaque site. Dans certains autres cas, on proposera de recourir à la supervision archéologique d'excavations mécaniques, celles-ci pouvant impliquer de la machinerie diverse comme un tracteur ou une rétrocaveuse.

La supervision est un type d'intervention qui est parfois utilisé pour inventorier un terrain ou dégager un site. Étant donné que la machinerie lourde ne peut pas fouiller un sol avec la minutie d'un archéologue muni d'une truelle, on y a recours dans des conditions très spécifiques. C'est ainsi que l'on peut décider de vérifier la présence d'artefacts dans un champ agricole en labourant le sol avec un tracteur. Il est en effet peu probable que cette méthode d'inventaire affecte l'intégrité du site étant donné que le champ a déjà été labouré à maintes reprises.

La supervision est une technique particulièrement utile en milieu urbain, par exemple aux endroits où l'étude de potentiel signale la présence de vestiges et où d'imposants remblais ont pu être déposés au fil des ans. Dans la mesure du possible, afin de permettre un meilleur enregistrement des données, il est préférable que l'archéologue exerce un contrôle sur le rythme et l'orientation des excavations, plutôt que d'être soumis au rythme de travail sur le chantier. Lorsque l'intérêt d'un site réside principalement dans ses vestiges architecturaux, la supervision peut être une technique particulièrement efficace.

Il ne faut pas oublier que peu importe les méthodes employées par les archéologues, toutes les données recueillies méritent d'être analysées et intégrées dans une compréhension globale des sites fouillés. C'est uniquement en procédant ainsi que l'on pourra diffuser les informations obtenues et les mettre en valeur auprès de la population.

L'ANALYSE ET L'INTERPRÉTATION

Tout au cours de leurs travaux, de l'étude de potentiel à la fouille en passant par l'inventaire, les chercheurs amassent de nombreuses données. Celles-ci sont propres à chaque lieu exploré et elles diffèrent en fonction des gens, des époques et des milieux occupés.

Sur le terrain, l'archéologue décrit minutieusement tout ce qu'il met au jour et en fait une première interprétation. Les objets recueillis sont étudiés et nous renseignent sur l'ancienneté du site et sa fonction. L'analyse des vestiges fournit des renseignements sur le savoir-faire des artisans, leurs techniques de fabrication, leurs adaptations aux matériaux locaux, le type de maisons où ils aimaient vivre, etc.

En laboratoire, l'archéologue pousse plus loin les analyses en recourant à des sciences connexes comme la chimie, la géologie, l'ostéologie, etc. Bref, une grande variété d'experts sont sollicités afin de préciser le niveau de vie des gens, leur régime alimentaire, leurs activités, leurs réseaux de commerce, etc. Les comparaisons régionales font ressortir l'originalité des occupations dévoilées par les fouilles ou leur participation à des tendances culturelles continentales.



Photo : MCC

Une fois toutes les analyses terminées, l'archéologue est en mesure de produire un rapport qui regroupe l'ensemble des données recueillies et qui en donne la signification. Si les interventions sur un site dans une municipalité renseignent sur le mode de vie des gens qui y ont vécu, la fouille de plusieurs sites dans une même municipalité peut faire ressortir toute la diversité culturelle de chaque terroir, que celui-ci soit de type rural ou urbain.

Pour arriver à un tel résultat, on doit fournir aux archéologues les moyens nécessaires pour produire des synthèses régionales, des ouvrages qui dépassent souvent les seules attentes liées aux travaux d'archéologie préventive. Cependant, pour les municipalités ou les MRC, un tel document est à même de fournir une somme considérable d'informations pouvant servir de fondement à des axes de développement propres à l'histoire de leur territoire. En s'y référant, chaque municipalité pourra produire un ouvrage vulgarisé racontant son histoire en détail et pouvant déboucher sur une mise en valeur de ce riche passé au moyen de dépliants, de plaques commémoratives, de circuits d'interprétation ou de rappels au sol.



Photo : MCC



Photo : MCC

LA DIFFUSION ET LA MISE EN VALEUR



Photo : Jean-Yves Pintal

Rappel au sol d'un ancien blockhaus de la période de la citadelle temporaire – Plaines d'Abraham

Une fois que les inventaires et les fouilles ont été complétés et que le rapport d'intervention a été déposé, l'archéologue peut être appelé à rendre compte des résultats de ses travaux de recherche. C'est une étape fondamentale de la démarche professionnelle, qui regroupe un ensemble d'initiatives ou de moyens particuliers dont l'objectif principal est la transmission des connaissances sur un lieu spécifique ou un territoire plus important. Ainsi, toute action menée dans ce but précis réfère à ce qu'on appelle la **diffusion du patrimoine archéologique**. Selon les circonstances, les actions de diffusion préconisées viseront les spécialistes ou le grand public. Parmi les actions les plus courantes en matière de diffusion, on retiendra les publications, qui peuvent prendre la forme d'une synthèse scientifique ou d'une brochure vulgarisée, les conférences à l'occasion d'un colloque ou devant une société d'histoire, de même que les expositions, les courts métrages et les sites web qui s'adressent généralement à l'ensemble du public.

La **mise en valeur du patrimoine archéologique** est une autre forme de diffusion distincte, en ce sens qu'elle réfère à des aménagements spécifiques réalisés à même un espace physique, directement sur les lieux de la découverte des vestiges. Ainsi, les aménagements liés à un projet de mise en valeur visent à rendre compte du tissu archéologique en présence, donc de tout ce qui constitue le dépôt archéologique (exemples : couches de sol, artefacts et vestiges structurés relevant d'une habitation amérindienne, d'un moulin banal, d'une ancienne église paroissiale, d'un manoir seigneurial, d'une palissade de pieux de bois, etc.), de manière à fournir au public les clés nécessaires pour apprécier et mesurer la valeur archéologique et historique du lieu. Concrètement, la mise en valeur des ressources archéologiques consiste à intégrer sur place (in situ) des éléments d'interprétation dans des espaces aussi variés que des milieux urbains (un quartier résidentiel et commercial à valeur historique), des zones rurales ou des territoires à vocation récréative tels les parcs et les réserves fauniques relevant de l'État.

Rappel au sol de l'habitation de Champlain Place Royale



Photo : Pierre Laboué



Photo : Ville de Montréal

Mise en valeur des fortifications de Montréal

Dans les faits, les initiatives liées à la mise en valeur de ces ressources seront souvent planifiées dans le contexte de projets plus vastes touchant aux emprises publiques, notamment lors de travaux de réfection des infrastructures municipales, d'aménagement des espaces verts, de construction de bâtiments et d'organisation de nouvelles places publiques. Les éléments intégrés qui touchent à la mise en valeur archéologique peuvent alors prendre des formes très diversifiées, tout en laissant une place importante à l'innovation et au design urbain. Les promoteurs auront ainsi la possibilité d'évoquer les vestiges qu'ils souhaitent mettre en valeur ou de les exposer en permanence à l'air libre. Toutefois, dans ce dernier cas, les vestiges ainsi dégagés devront au préalable avoir été restaurés, stabilisés, protégés et entretenus, surtout s'ils sont situés à l'extérieur et soumis aux conditions climatiques du Québec.

Pour les instances municipales locales et régionales qui souhaitent s'investir dans un projet de mise en valeur archéologique, seules ou en collaboration avec le MCC ou des partenaires privés, les bénéfices dans le milieu sont considérables parce que ce type d'initiative peut rapidement devenir une source

importante de fierté et de valorisation de l'identité locale au sein de la population. Dans tous les cas, un projet comme celui-là sera synonyme de distinction et d'image de marque. Il contribuera à la reconnaissance et à la notoriété de la communauté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de sa région. De plus, par des aménagements et une bonne intégration d'éléments de qualité, un projet de mise en valeur archéologique contribue à valoriser l'ambiance générale d'un secteur ancien et à améliorer le cadre de vie des citoyens. Enfin, par les retombées qu'il génère dans le milieu, ce type d'intervention représente un facteur important de développement économique (fréquentation des excursionnistes et des touristes, accroissement de l'achalandage des restaurants et des commerces, augmentation de la valeur foncière des propriétés, etc.).

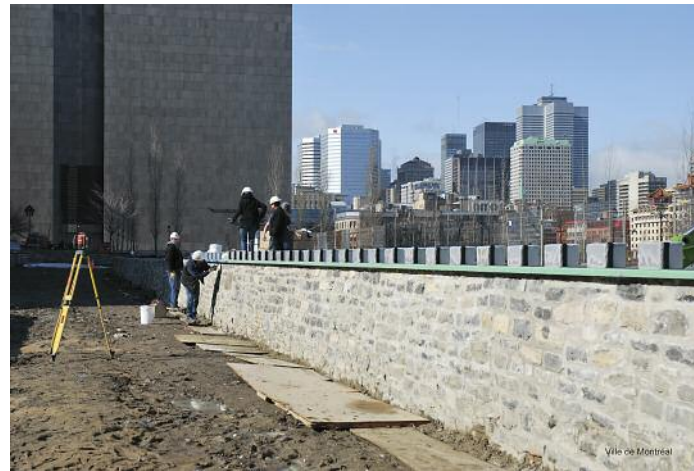


Photo : Ville de Montréal

Mise en valeur des fortifications de Montréal

Mise en valeur des fortifications de Montréal



Photo : Ville de Montréal

L'ARCHÉOLOGIE, C'EST BIEN BEAU, MAIS ÇA COÛTE COMBIEN?

Comme tous les autres travaux professionnels, l'archéologie implique certains coûts. Il est donc nécessaire de planifier cette étape au début du processus, en même temps que les études de sol et avant les travaux d'arpentage. Et après avoir obtenu le prix des soumissions, une question demeure : qui paie les travaux ?

La réponse est simple : tous ceux qui en sortiront gagnants ! Plusieurs stratégies doivent être envisagées pour le financement des travaux. Elles peuvent varier selon la nature des travaux, les responsabilités et le nombre de partenaires. Le réflexe naturel de plusieurs partenaires est de se tourner vers le MCC pour le financement, mais bien d'autres pistes doivent être envisagées, puisque ce ministère ne peut soutenir seul l'ensemble des interventions archéologiques sur le territoire québécois.

Au Québec, plusieurs MRC et municipalités bénéficient d'une entente de développement culturel avec le MCC, par l'entremise de leur direction régionale. Une portion des sommes prévues dans cette entente peut être réservée au financement des travaux ou, de préférence, au développement des outils de connaissance, comme les études de potentiel. L'entente de développement culturel est le véhicule idéal pour commencer à remplir votre boîte à outils, car de nouvelles études peuvent être réalisées d'année en année. Comme il s'agit d'outils de connaissance et de caractérisation du territoire, les études de potentiel peuvent également être financées par un partenariat entre les municipalités et les MRC ou encore par la Conférence régionale des élus.

Des municipalités peuvent également se regrouper pour concevoir des outils de gestion, notamment de type géomatique. Ce genre de partenariat permet de partager les coûts d'un projet et de la réalisation d'études ou d'outils à plus grande échelle.

Dans une situation de travaux archéologiques, un partenariat doit également être envisagé. Le propriétaire du terrain, qui est parfois le promoteur du projet de développement, doit contribuer au financement, dans la mesure de ses moyens et du potentiel de rentabilité du projet. Une firme immobilière qui projette de réaliser un projet de développement commercial peut payer la facture au complet, tandis que le propriétaire d'un terrain qui désire agrandir sa résidence peut contribuer à plus petite échelle. Il est nécessaire de faire appel au domaine privé pour le financement des travaux archéologiques puisque celui-ci profitera de la grande valeur ajoutée du projet.

Les partenaires publics doivent également être sollicités. Comme il a été mentionné précédemment, le MCC ne peut assumer à lui seul les coûts des fouilles, mais il demeure un partenaire majeur. Lors de travaux d'envergure, tels que le prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égout, la construction de stations de traitement des eaux ou d'autres infrastructures publique, il faut demander le soutien du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. De plus, lors de projets d'enfouissement de fils, Hydro-Québec devient un partenaire incontournable.

D'autres partenariats peuvent être envisagés notamment avec le ministère des Transports, des institutions d'enseignement (cégeps et universités), des institutions muséales et tout autre organisme préoccupé par la préservation du patrimoine.

Prenons un exemple concret : le projet de l'ensemble résidentiel du Domaine Longwood à Lévis. Les travaux ont été financés selon l'entente tripartite suivante :

- 40 % par le promoteur immobilier
- 30 % par la municipalité
- 30 % par le MCC

Chacun y a trouvé son compte. Le promoteur se trouve en présence d'un concept d'aménagement et d'une image organisationnelle uniques qui tirent leur inspiration du très riche passé de la propriété. La municipalité en retire également un avantage parce que les revenus de taxation sont supérieurs

PROJET NON INTÉGRÉ

Planification des travaux
Réalisation des travaux d'aménagement
Découverte fortuite et destruction partielle du site
Perte de connaissances
Arrêt des travaux
Accumulation des retards
Augmentation de la facture de location de machinerie
Accumulation des factures et des frustrations
Fin du projet avec retard et dépassement de coûts
Pertes pour les parties prenantes
Faible potentiel de mise en valeur ou absence de potentiel

à ceux d'un projet non intégré. Le MCC, quant à lui, en sort gagnant en raison de la grande connaissance acquise grâce aux travaux. La démarche de collaboration a abouti dans ce cas à des résultats positifs pour toutes les parties; c'est une relation gagnant-gagnant.

On se questionne parfois sur les frais associés à l'archéologie, mais on oublie parfois les coûts engendrés par un projet qui n'en a pas tenu compte. Rien ne pourra empêcher une découverte archéologique fortuite durant les excavations, mais on peut en diminuer la probabilité avec une bonne préparation et ainsi éviter une situation qui peut devenir coûteuse si on doit interrompre les travaux en cours.

PROJET INTÉGRÉ

Planification des travaux
Réalisation de l'inventaire archéologique
Réalisation des travaux d'aménagement et de fouille
Fin du projet et respect des échéanciers et des budgets
Retombées pour toutes les parties prenantes
Potentiel de mise en valeur



Clé, 16^e siècle

TABLEAU SYNTHÈSE

Le tableau suivant met en parallèle les étapes d'un projet et celles de la démarche archéologique, à partir de l'exemple de la réalisation d'un nouvel ensemble résidentiel. Cette méthode de planification proactive et intégrée permet d'éviter tout retard dans le projet. Elle a été mise en application lors de la

SYNTHÈSE

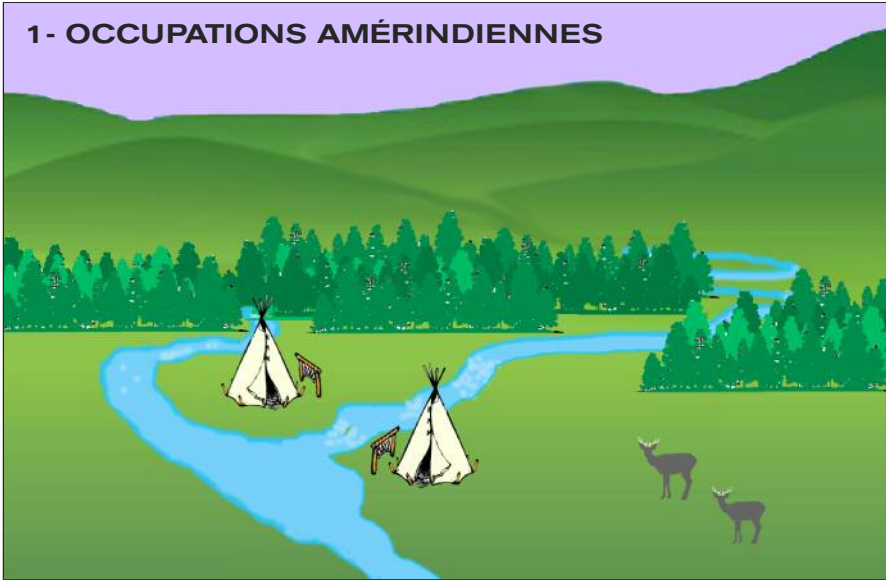
construction du Domaine Longwood à Lévis. Ces étapes se réalisent en parallèle, mais doivent impérativement être effectuées sous la supervision du gestionnaire municipal qui, lui, suit les directives du MCC. Une communication efficace entre le promoteur du projet, les gestionnaires et l'archéologue est essentielle au bon déroulement du processus.

ÉTAPES DU PROJET
DE DÉVELOPPEMENT

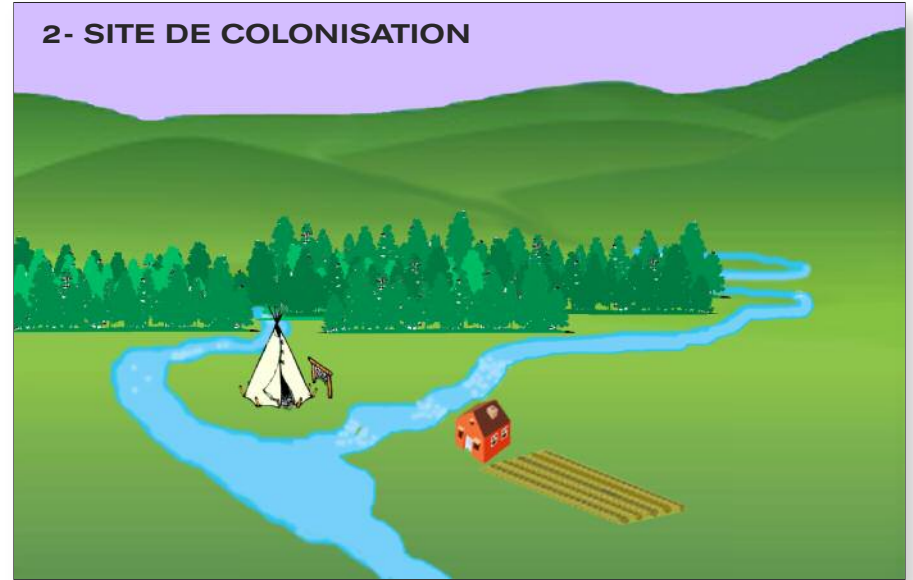
DÉMARCHE ARCHÉOLOGIQUE

Dépôt d'un projet d'ensemble résidentiel à la municipalité	1	Rencontre et discussion avec les promoteurs Consultation des bases de données du MCC Avis des professionnels du MCC Demande de permis de recherche archéologique par l'archéologue mandaté par la municipalité.
Arpentage du terrain	2	Réalisation de l'inventaire archéologique et cartographie de délimitation précise du site Évaluation de l'ampleur et de l'intégrité du site, identification des cultures représentées Cartographie afin de délimiter précisément le site
Réalisation et dépôt des plans finaux Étude des plans par le service d'urbanisme et délivrance des permis	3	Superposition du plan de développement et du site archéologique ou de la carte de potentiel Division du plan en phases de réalisation : Phase 1 : aucun site, réalisation immédiate des travaux Phase 2 : portion à libérer (fouille archéologique d'envergure limitée) et réalisation des travaux par la suite Phase 3 : Aucune excavation avant l'achèvement des fouilles
Réalisation des travaux de la phase 1	4	Réalisation des fouilles archéologiques de la phase 2
Réalisation des travaux de la phase 2	5	Réalisation des fouilles archéologiques de la phase 3 Visites sur le site et mise en valeur des vestiges Libération du terrain
Réalisation des travaux de la phase 3	6	Analyse des données et rédaction du rapport
Achèvement du projet résidentiel	7	Mise en valeur et retour de l'information aux nouveaux propriétaires et à la population locale

1- OCCUPATIONS AMÉRINDIENNES



2- SITE DE COLONISATION



LA GESTION ARCHÉOLOGIQUE MUNICIPALE

La gestion du patrimoine archéologique par les municipalités n'est pas un phénomène nouveau. Bien que certaines villes soient très bien équipées en la matière, toutes les municipalités sont en mesure d'assurer une gestion adéquate.

Les villes de Québec et de Montréal demeurent les seules dotées d'une équipe de professionnels dédiées en archéologie. Chacune d'elles a développé son système de gestion, permettant ainsi un suivi rapide et une documentation des interventions. Les outils informatiques, permettant de superposer une multitude de cartes anciennes, permettent d'identifier la présence potentielle d'un vestige avant même l'excavation. D'autres villes possèdent également des outils de même nature, mais leur gestion est assurée par des professionnels qui ne sont pas rattachés à ce dossier à temps plein.

Or, toutes les municipalités et les MRC sont en mesure d'assurer une gestion adéquate de l'archéologie sur son territoire. En premier lieu, il est essentiel d'identifier les sites archéologiques ou les vestiges dans le schéma d'aménagement et de développement. Cette première étape est essentielle pour localiser les secteurs à surveiller. De plus, la réalisation du schéma d'aménagement demeure une occasion idéale pour inventorier l'évolution historique du territoire. La société d'histoire locale ou une monographie régionale, par exemple, sont des sources à ne pas négliger.

Plusieurs municipalités bénéficient d'un système de géomatique, qui permet de superposer plusieurs couches d'informations. Cet outil demeure l'idéal car il permet de partager des informations instantanément. Les données archéologiques doivent nécessairement s'y retrouver. Vous serez en mesure de localiser

3- DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET FORESTIER



Cependant, une bonne connaissance de l'évolution du territoire demeure un atout important. Sans même avoir de carte de potentiel archéologique, certains indices peuvent vous indiquer la présence d'un site ou de vestiges. La toponymie par exemple est un excellent indicateur. Les noms comme pointe du Campement, côte du Moulin, anse aux Sauvages, chemin de la Vieille Ferme sont des indicateurs précieux. De plus, avec une base de cartes anciennes, vous serez également en mesure de cibler certains lieux à surveiller.

4- SITUATION ACTUELLE AVEC ZONES DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

avec précision les sites et les zones sensibles et de les croiser avec d'autres données, telles que le tracé des rues, des réseaux d'aqueducs, le lotissement, etc.

Par ailleurs, le plan d'urbanisme demeure un outil à privilégier. Ainsi, vous pourrez identifier les secteurs sensibles, ou même les secteurs de potentiel archéologiques si vous disposez de cette information. L'intégration de la dimension archéologique dans le plan d'urbanisme permet de planifier les interventions de manière préventive et d'adopter une réglementation en ce sens.



MISES EN SITUATION

Les procédures qui viennent d'être décrites font état des principales étapes qu'une municipalité doit suivre si elle veut assurer la protection de son patrimoine archéologique connu ou à découvrir. Les exemples qui suivent décrivent des situations où des archéologues ont eu à intervenir dans des circonstances très précises, des cas auxquels font face les municipalités du Québec sur une base quotidienne.

Il est important de mentionner que les mesures d'intervention et de protection présentées ici ne doivent pas se limiter aux sites situés dans les emprises ou aux lots appartenant aux municipalités. Ces dernières doivent s'assurer que leur administration et tous les autres acteurs, publics ou privés, prennent en considération l'ensemble du patrimoine archéologique connu ou à découvrir. Cela sera d'autant plus facile si leurs plans d'urbanisme ou les schémas d'aménagement des MRC intègrent la variable archéologique. À partir de ce moment-là, les municipalités pourront accompagner les divers promoteurs dans le processus de planification des travaux, par exemple en réalisant les inventaires préalables à l'interne ou en collaboration avec des promoteurs et en sollicitant davantage ceux-ci ou le MCC s'il y a présence de sites.

Les procédures, les échéanciers et l'ampleur des tâches peuvent varier grandement selon l'emplacement des projets d'aménagement. Si les projets se font en milieu naturel, les artefacts se trouvent souvent à faible profondeur (moins de 50 cm). Lorsqu'ils sont réalisés au cœur des municipalités, d'importants remblais peuvent recouvrir les vestiges (parfois plus d'un mètre). Ces éléments peuvent fluctuer de manière considérable si l'on intervient dans le cœur historique des villages ou si l'on agit à la campagne, où la densité des habitations est moindre. Bref, la nature des sites archéologiques et les objectifs de recherche peuvent varier grandement et les méthodes d'intervention doivent être adaptées à chaque cas en fonction des avis du MCC et des professionnels engagés.



Poterie amérindienne
du 14^e siècle



Pointe de flèche
en chert, environ
2 000 ans AA

LA DENSIFICATION DE LA TRAME URBAINE À LÉVIS : ÉTUDE DE POTENTIEL ET INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

La Ville de Lévis désire densifier sa trame urbaine afin d'optimiser la valeur de ses infrastructures et de rentabiliser son service de transport en commun. Pour ce faire, il a été décidé d'autoriser le développement d'un vaste territoire situé à la tête des ponts menant vers Québec.

La consultation de toutes les bases de données mène au même constat : on trouve dans cette région une concentration inhabituelle de sites archéologiques. Manifestement, il s'agit d'un secteur sensible qui doit faire l'objet d'une attention particulière; les lieux sont fréquentés par des Amérindiens depuis plus de 10 000 ans et des Euroquébécois y vivent depuis le Régime français.

Comme la superficie du territoire à l'étude était vaste, plus d'un million de mètres carrés, on a décidé d'en évaluer d'abord le potentiel archéologique afin de délimiter, aux meilleures

des connaissances, les zones les plus susceptibles de receler des sites. À la suite de cet exercice, cinq zones de potentiel ont été retenues, et ce travail a permis de réduire de moitié la superficie de la zone à l'étude. À partir de ce constat, la Ville, en accord avec les propriétaires privés des lots concernés, a procédé à un inventaire et quatre nouveaux sites ont été mis au jour. Ces travaux ont été faits dans le cadre d'une entente de développement culturel entre le MCC et la Ville, qui permet aux municipalités d'obtenir des subventions pour la protection de leur patrimoine archéologique.

- Un de ces sites (CeEt-886), un ensemble de maisons et de dépendances de ferme datant des années 1800-1850, occupait un terrain en voie de développement appartenant à un propriétaire privé. La Ville a demandé à celui-ci que l'on procède le plus rapidement possible aux fouilles afin de documenter ce site avant que les travaux de construction prévus ne le détruisent à tout jamais.



Photo : Marie-Hélène Daviault

Fouille d'un établissement
du 19^e siècle
Lévis



Pointes de projectile
datant d'environ
9 000 ans AA



Photo : Marie-Hélène Daviault

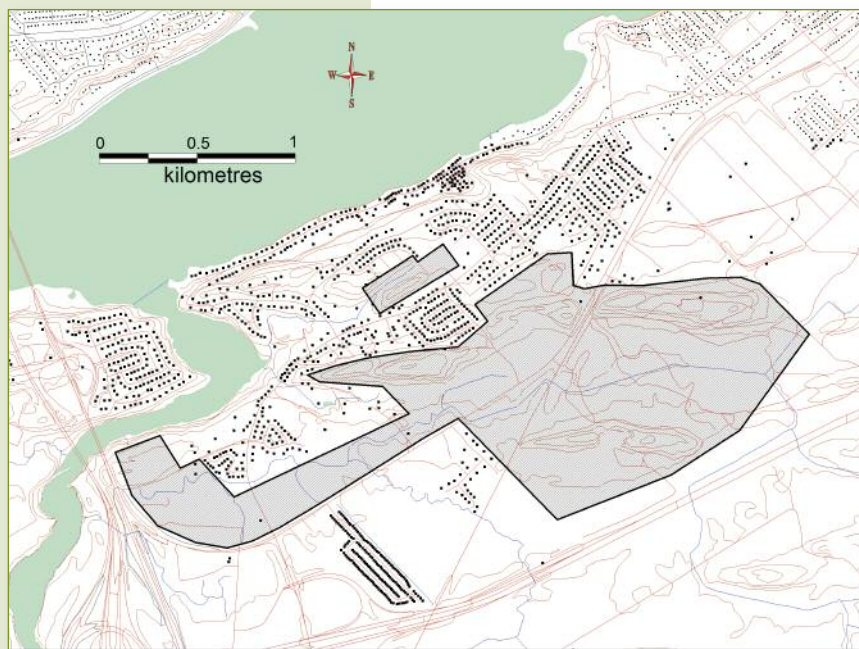
Vestiges d'un bâtiment
du 19^e siècle

- Un deuxième site (CeEt-887), un petit campement amérindien préhistorique (moins de 10 m²), a été immédiatement fouillé, ce qui a permis de libérer le lot sur le champ.
- Comme le troisième site (CeEt-892), un vaste ensemble domestique et artisanal datant des années 1850, se trouvait à proximité d'une voie ferrée, il a été convenu qu'aucune construction ne serait probablement jamais réalisée dans cette zone. Par conséquent, le site a été laissé en place (mise en réserve) et il pourra éventuellement être mis en valeur lors de l'aménagement d'un parc bordant le quartier résidentiel prévu à proximité.
- Finalement, le quatrième site (CeEt-891), un campement amérindien datant du 17^e siècle, a été trouvé sous une des pistes de ski de fond d'un centre géré par la municipalité. Comme ce site était menacé de destruction par l'entretien des pistes et un éventuel ensemble résidentiel, la municipalité a décidé de le fouiller à ses frais.

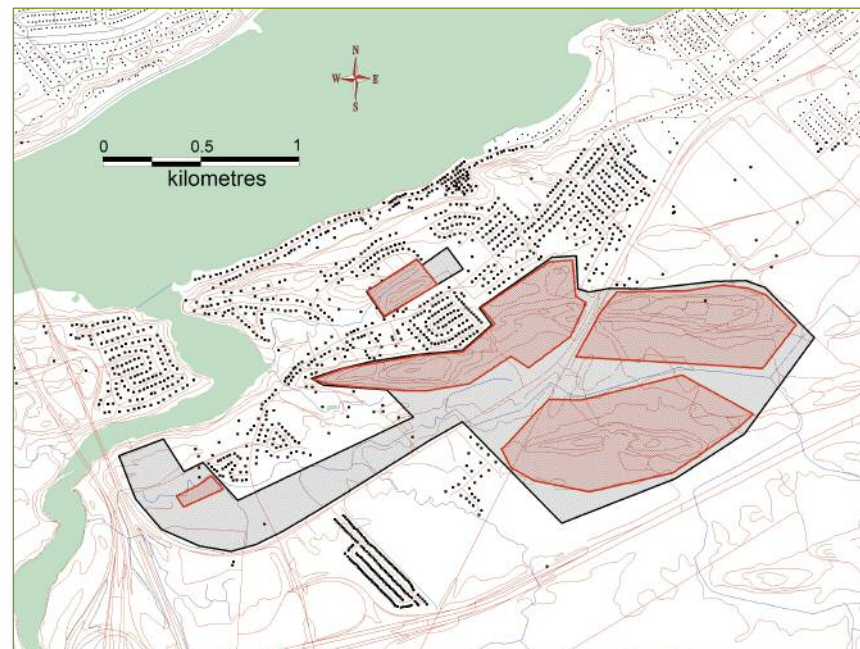
1. Cet exercice a permis à la Ville de Lévis d'évaluer le potentiel archéologique d'un vaste terrain qui couvre plus d'un million de mètres carrés.

L'étude a mené à la conclusion que seule la moitié de cette superficie (environ 500 000 m²) était susceptible de contenir des vestiges anciens.

2. L'inventaire d'une telle superficie ne nécessite habituellement que quelques semaines et une équipe réduite (de trois à cinq personnes). Dans ce cas-ci, l'inventaire a permis de statuer sur la présence, l'état et la nature des ressources archéologiques en place.
3. Sur les 500 000 m² inventoriés, environ 1 000 m² étaient occupés par des sites, ce qui laissait une grande latitude à la Ville dans la planification de son développement.



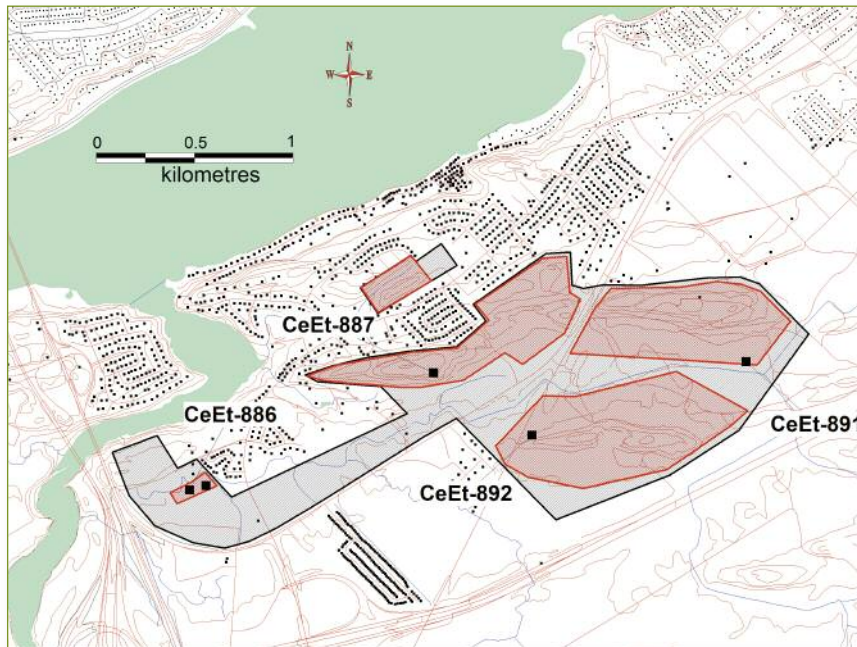
Source : Ville de Lévis



L'étude de potentiel

Il importe ici de rappeler que le potentiel archéologique est déduit à partir d'un ensemble de données environnementales et culturelles et qu'à partir de ces dernières, l'archéologue propose un modèle d'occupation. Pour bien des régions, les données sont encore rares, ce qui ne permet pas toujours de restreindre l'étendue des zones de potentiel. Pour corriger ces lacunes, les chercheurs doivent parfois inventorier de vastes terrains afin de parfaire leurs connaissances sur les divers modes d'occupation du territoire québécois. Il arrive que les archéologues ne trouvent aucun site, même si la géographie des secteurs prospectés laissait supposer que ceux-ci avaient pu être habités par des Amérindiens ou même si des cartes anciennes y localisaient des bâtiments.

En fait, ces lieux ont peut-être été fréquentés, mais pour une courte période de temps, d'où la probabilité que les occupants n'aient laissé que peu de traces. Il se peut aussi que certains vieux bâtiments en bois, comme ceux d'une ferme agricole, se soient désagrégés dans la terre et que les labourages subséquents en aient éparpillé les vestiges. Tout cela pour dire que les sites archéologiques intacts sont rares et parfois difficiles à trouver, de là l'importance de bien les protéger et de les conserver pour les générations futures.



LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX À BAIE-COMEAU : INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

La Ville de Baie-Comeau avait décidé de se doter de nouveaux équipements pour traiter ses eaux usées. Après avoir étudié les diverses composantes de son territoire, elle a choisi un terrain facile d'accès situé à proximité. Ce terrain est du domaine public et une recherche dans le Système d'information et de gestion du territoire public a permis de constater que des sites archéologiques étaient présents aux alentours. Dans ce cas très précis, et après en avoir discuté avec des représentants du MCC, il a été décidé de sauter l'étape de l'étude de potentiel et de procéder directement à la prospection.

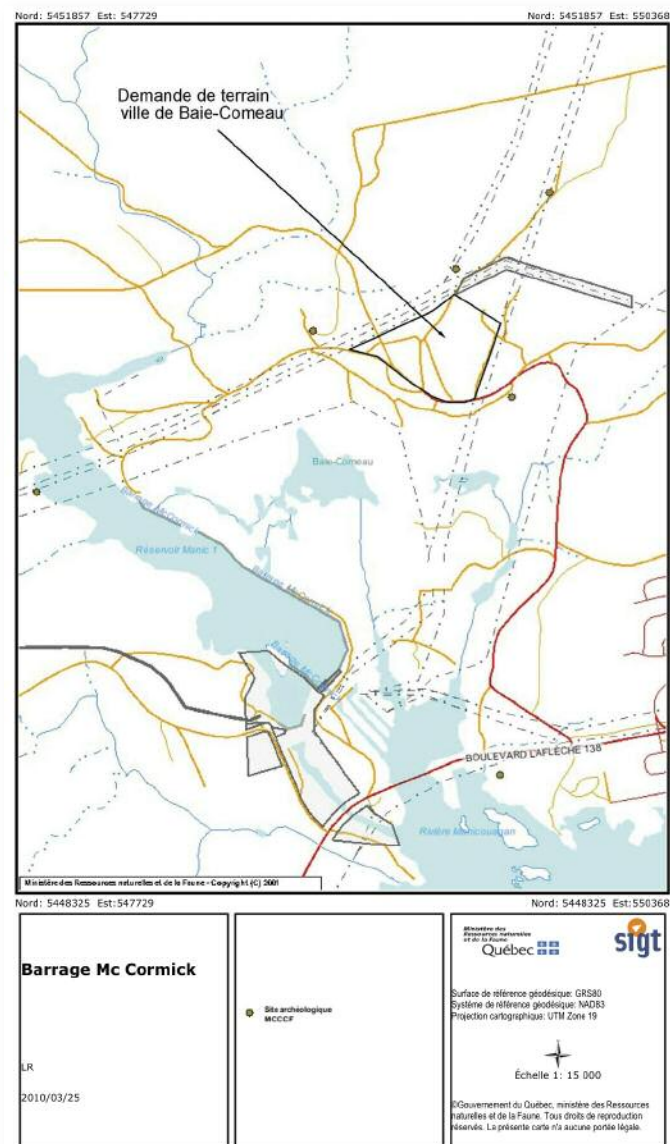
En effet, comme plusieurs sites préhistoriques étaient connus dans un rayon de 100 m autour du terrain visé et comme celui-ci n'était pas très grand (environ 150 000 m²) et qu'il était en partie perturbé, l'inventaire ne demandait que quelques jours (de 5 à 6 jours, par 2 ou 3 personnes). Il s'agissait de travaux peu coûteux qui pouvaient être payés directement par la municipalité ou réalisés avec les enveloppes budgétaires allouées par les partenaires, en l'occurrence le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans ce cas-ci.



Sondage manuel

Photo : Claude Joyal

Carte du SIGT pour
Baie-Comeau



Les travaux ont permis de redéfinir la position et la limite des sites connus à proximité. Ils ont aussi abouti à la découverte de huit nouveaux endroits recelant des artefacts en place dans le sol, en l'occurrence des sites amérindiens préhistoriques datant d'environ 8 000 ans AA. Des recommandations ont été formulées afin que l'on procède à la fouille des secteurs les plus intéressants. Ces découvertes ont été communiquées à la population (activités de mise en valeur, articles dans les journaux locaux, etc.), ce qui a permis de sensibiliser les gens à la protection de ce patrimoine.

En procédant de la sorte, la Ville de Baie-Comeau a pu déterminer très précisément les limites d'une partie de son patrimoine archéologique. Cela lui a permis de constater que les travaux recommandés pouvaient s'insérer aisément dans la planification du projet d'aménagement.

Inspection visuelle



Photo : Claude Joyal



Photo : Claude Joyal

Inventaire par sondage manuel



Photo : Claude Joyal

Inventaire par sondage manuel



Dans le cas de projets similaires, d'autres partenaires peuvent y participer. Pensons ici à Hydro-Québec, notamment pour les programmes d'enfouissement de fils. Il en va de même pour les compagnies de gaz, de câble et de téléphone qui procèdent régulièrement à des travaux dans les municipalités.



Pointe de lance,
de 8 000 à 6 000 ans AA

Photo : Jean-Yves Pintel



Inventaire par sondages manuels

LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX À PRICE : FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE

La municipalité de Price a entrepris un vaste programme de mise à niveau de son système d'aqueduc et d'égout. Une grande partie de celui-ci traverse le cœur historique de ce village industriel et les travaux ont fait l'objet d'une constante supervision de la part des archéologues.

Cela étant dit, la ville avait aussi besoin de nouveaux bassins de rétention et, afin de les aménager, les dirigeants ont choisi un terrain qui était situé à proximité et qui abritait quatre sites préhistoriques. Une communauté autochtone voisine est intervenue afin de s'assurer que le projet prenait en considération ses campements. Elle exigeait aussi de superviser les travaux de fouille.

Ainsi, la planification du projet a tenu compte des fouilles archéologiques en prévoyant le déroulement de celles-ci plusieurs mois avant le début des travaux d'excavation. Tout au long des fouilles, les autochtones et les élus municipaux ont suivi la progression des travaux et ont invité les médias locaux et régionaux sur le site, ce qui leur a donné une belle visibilité.

Les artefacts recueillis ont fait l'objet de deux expositions à l'hôtel de ville et une conférence publique a attiré plus de 150 personnes. Les actions de la municipalité de Price ont permis, par le truchement d'un programme de fouille, la collecte de données archéologiques importantes et la diffusion des travaux en cours (articles à la une des journaux et capsules aux nouvelles radiophoniques et télévisées). De leur côté, les expositions ont offert à la population locale et aux touristes l'occasion de se familiariser avec le patrimoine de la région.



Photo : Jean-Yves Pintel

Fouille archéologique



Ensemble de forets/
perçoirs, de 8000
à 6000 ans AA

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX À RIVIÈRE-OUELLE : INVENTAIRE ET FOUILLE ARCHÉOLOGIQUES

De nombreuses municipalités éprouvent le besoin de restaurer leur système d'aqueduc et d'égout souvent devenu désuet avec les années, particulièrement au cœur des villes et des villages où ces systèmes sont les plus anciens. Afin d'assister les municipalités, les différents paliers gouvernementaux (notamment le MAMROT) ont mis sur pied divers programmes d'aide financière. C'est dans le contexte d'un tel projet que la municipalité de Rivière-Ouelle, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, qui profite de ces situations pour réaménager les assises de ses emprises, a procédé à d'importants travaux de mise aux normes de son réseau.



Fouille
archéologique
Rivière-Ouelle

Photo : Patrimoine Experts

L'étude préalable avait démontré que le cœur historique de Rivière-Ouelle présentait un fort potentiel archéologique. En effet, comme c'est souvent le cas pour les municipalités du Québec, c'est habituellement là, au centre des villes et des villages, que les premiers colons se sont installés et c'est principalement là que les premières institutions (églises, presbytères, cimetières, écoles, etc.) ont été érigées. Il est certain que de tels travaux sont longs et dispendieux, c'est pourquoi il est primordial de bien les planifier des mois sinon des années à l'avance. Il importe aussi que tous les partenaires, en collaboration avec des représentants du MCC, discutent de l'ampleur des travaux à venir et de la participation financière de chacun.

Les excavations ont effectivement permis de mettre au jour les fondations de la première église (1694) et du deuxième presbytère (1726). Elles ont aussi mené à la découverte de nombreux squelettes. Les limites actuelles des cimetières ne correspondent pas toujours aux lieux d'inhumation historique. Il faut donc procéder avec précaution dans ces secteurs, d'où la nécessité de bien planifier les travaux avec l'archéologue, notamment en se servant de l'étude de potentiel.

Les travaux étant terminés et les analyses, presque finalisées, la municipalité de Rivière-Ouelle peut maintenant envisager la mise en valeur de son riche patrimoine archéologique, un patrimoine qui fait certes honneur à la municipalité, mais dont l'importance historique rejaillit sur toute la région du Bas-Saint-Laurent et sur tout le Québec. Une histoire à suivre ou à poursuivre à Rivière-Ouelle.



Photo : Patrimoine Experts

Fouille archéologique
Rivière-Ouelle



Photo : Patrimoine Experts

Fouille archéologique
Rivière-Ouelle

LE QUARTIER RÉSIDENTIEL DU DOMAINE LONGWOOD À LÉVIS : INVENTAIRE ET FOUILLE ARCHÉOLOGIQUES



Photo : Ville de Lévis

Journée porte ouverte

À Lévis, deux promoteurs immobiliers ont acheté un immense terrain situé au cœur de la nouvelle ville. Une ombre au tableau, se trouvait-là les vestiges de trois maisons datant des années 1800-1850, ainsi que ceux d'un des plus vastes campements amérindiens préhistoriques de la région de Québec (près de 1 000 m²). Par ailleurs, la société historique locale avait manifesté son inquiétude en regard de l'aménagement de ce terrain, exigeant que des fouilles archéologiques y soient effectuées préalablement.

Des représentants de la Ville de Lévis, en collaboration avec des fonctionnaires du MCC, ont sensibilisé les promoteurs à la valeur historique des lieux. Ceux-ci ont signifié leur intérêt à participer à un montage financier afin de fouiller ces sites. C'est ainsi que les travaux ont été faits dans le cadre d'une collaboration entre trois partenaires des secteurs public et privé :

le MCC, la Ville de Lévis et les promoteurs. En fonction des résultats de l'inventaire, il a été possible de diviser le terrain à l'étude en trois sections correspondant chacune à une phase de construction du quartier résidentiel :

- Comme un inventaire archéologique avait démontré que les terrains de la phase 1 ne recelaient aucun site, les promoteurs ont reçu la permission d'y entreprendre leurs travaux.
- La présence de deux petits sites sur les lots réservés pour la phase 2 a nécessité une courte fouille (moins de 1 mois, par 2 ou 3 personnes). Une fois cette tâche accomplie, les promoteurs ont pu procéder aux travaux.
- Finalement, pendant que les entrepreneurs s'activaient à construire les résidences des phases 1 et 2, la fouille du vaste campement préhistorique (phase 3) a eu lieu.



Source : Ville de Lévis

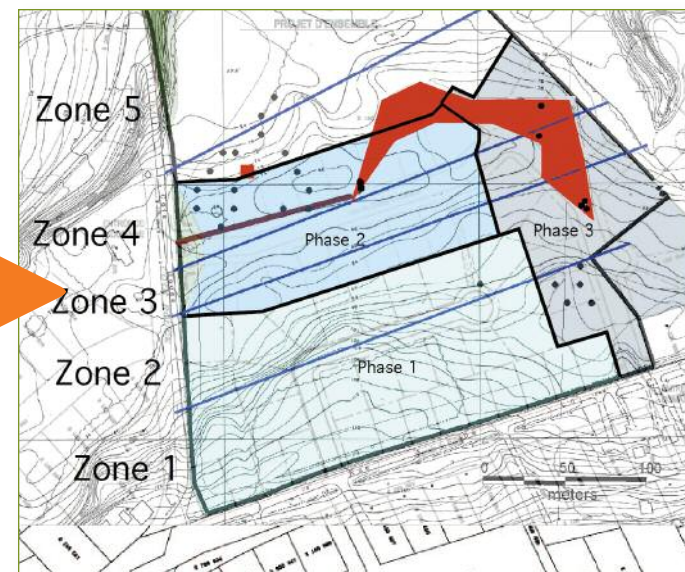
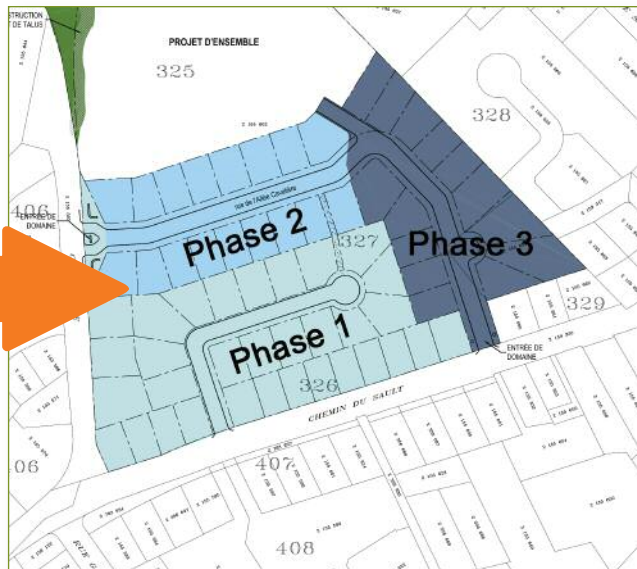




Photo : Ville de Lévis

Fouille en aire ouverte



On a ainsi pu collecter l'ensemble des données archéologiques contenues sur ce terrain sans compromettre les travaux de développement. De plus, le coût de l'intervention s'est avéré raisonnable pour les trois partenaires. Les promoteurs ont utilisé à leur avantage une partie des informations recueillies, car les noms des rues construites et du domaine rappellent l'histoire de ces lieux. Par ailleurs, un livre traitant de ces événements a été produit et distribué gratuitement à tous les nouveaux acheteurs de maison. Quant à la municipalité, elle a tiré parti de ces fouilles en organisant des journées portes ouvertes et plusieurs centaines de citoyens en ont profité pour se renseigner sur l'incroyable histoire de leur municipalité.

Photo : Jean-Yves Pintal



Fouille en quinconce

L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE LA PRAIRIE : UN PROJET DE MISE EN VALEUR ARCHÉOLOGIQUE PRIMÉ AU CANADA

L'arrondissement historique de La Prairie a été désigné comme tel en 1975 et compte près de 60 sites archéologiques, dont 21 contiennent des vestiges d'occupations amérindiennes préhistoriques. La notoriété de cet arrondissement réside en bonne partie dans la richesse de son patrimoine archéologique, principalement pour la période historique du régime français. Du printemps de l'année 2008 à l'automne de 2009, un important projet d'infrastructure et de mise en valeur a été réalisé au cœur de l'arrondissement historique. Parmi les objectifs du projet, soulignons l'enfouissement de tous les réseaux câblés, un nouvel aménagement de l'espace urbain et la mise en valeur de certains éléments du patrimoine archéologique. Au nombre des composantes du tissu archéologique retenues pour la mise en valeur, mentionnons les vestiges de la palissade de pieux de bois de 1687-1710, le cœur du bourg de 1750-1850 (troisième place publique), ainsi que les vestiges maçonnés de la deuxième église datant de 1705-1841. À cela il faut ajouter des îlots paysagers et des plantations végétales plus intégrés, un mobilier urbain de facture contemporaine et un nouvel aménagement des placettes publiques. Enfin, un circuit didactique constitué de 12 panneaux d'interprétation faisant chacun l'objet d'une thématique particulière est venu compléter les installations. Précisons que des professionnels de plusieurs spécialités différentes ont collaboré tant aux diverses phases de conception qu'à la réalisation du projet. En plus des archéologues, il a fallu compter sur des experts en architecture du paysage, en muséologie, en urbanisme et en génie civil.

Rappel au sol de l'emplacement de la palissade de bois



Photo : Bernard Hébert, MCC

Marquage au sol de la première église de pierre de 1705

Pour évoquer l'ancienne palissade de bois, un marquage au sol a été fait dans les emprises publiques, sur les trottoirs et les chaussées des rues. Ce marquage consiste en l'insertion d'une dalle de béton avec une impression de pieu de bois qui reprend précisément le tracé de l'ancienne palissade et on a eu recours à un traitement différencié des trottoirs, selon qu'ils étaient compris à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre de l'ancien bourg fortifié. Ainsi, à l'intérieur des limites de l'ancien village palissadé, les trottoirs sont en agrégat exposé alors qu'à l'extérieur, ils sont faits de béton ordinaire. Finalement, toujours pour évoquer l'ancienne palissade, on a planté, dans un secteur approprié, une haie de cèdres dont l'axe suit parallèlement les dalles de béton correspondant au tracé de la palissade. De cette manière, avec le temps, la haie atteindra une hauteur similaire à celle que devaient avoir les murs de la palissade à l'époque où celle-ci protégeait le village. Pour compléter cette installation, un système d'éclairage alimenté à l'énergie solaire diffuse en soirée une lumière au pied des cèdres et sur le marquage des dalles de béton.



Photo : Bernard Hébert, MCC



Photo : Bernard Hébert, MCC

Rappel au sol de l'emplacement de la palissade de bois

Quant aux éléments du cadre bâti, telles l'église de 1705 et la place publique de 1750, le traitement retenu visait également à évoquer les vestiges archéologiques mis au jour lors des recherches. Ainsi, pour l'ancienne église, un marquage au sol à l'aide de dalles de béton texturées a été employé. Le tracé du marquage reprend en partie le plan des murs de fondation du bâtiment qui sont toujours en place sous terre. En ce qui concerne la mise en valeur de la troisième place publique de l'ancien bourg de La Prairie, on a installé, sur la chaussée de la rue actuelle, un pavé de briques qui épouse en partie les limites du pavé de pierre initial.



Photo : Bernard Hébert, MCC

Aménagement de la petite place publique avec le nouveau mobilier urbain



UN AIDE-MÉMOIRE : DES OBJECTIFS CLAIRS POUR DES RÉSULTATS EFFICACES

Pour un gestionnaire ou un aménagiste, la première rencontre avec un archéologue peut soulever de nombreuses questions. L'image classique de l'aventurier poussiéreux laisse rapidement la place à celle d'un professionnel aguerri. Évidemment, le chercheur mettra en place une démarche qui est propre à sa discipline et, de concert avec les professionnels du MCC, celle-ci sera adaptée aux besoins du gestionnaire qui offre le contrat. La qualité du travail dépend souvent de la clarté des attentes et des objectifs à atteindre. Comme dans d'autres domaines connexes, il y a déjà eu des embrouilles en raison d'une mauvaise communication entre le gestionnaire et le professionnel. Il est donc primordial de bien clarifier ses besoins dès la première rencontre ou lors de la rédaction du devis de l'appel d'offres, pour en arriver à des résultats concrets et efficaces. Les éléments suivants vous permettront de préciser vos attentes et de profiter amplement des travaux que vous planifiez.

L'ACQUISITION DE DONNÉES ET LA COMPRÉHENSION MUTUELLE

Lors des discussions préparatoires à la production d'une étude de potentiel ou à la réalisation de travaux sur le terrain, le gestionnaire et l'archéologue doivent s'entendre sur les objectifs poursuivis. Il est important de mentionner à l'archéologue votre niveau de connaissance dans ce domaine afin que celui-ci puisse expliquer clairement la nature de ses travaux. Pour le néophyte, les données fournies dans une étude peuvent parfois être difficiles à comprendre. La lecture d'un rapport peut devenir ardue à cause du cadre technique de celui-ci. L'archéologue est habituellement en mesure de transmettre ses connaissances dans un langage accessible, mais il peut surestimer le niveau de compréhension de ses interlocuteurs.

À l'inverse, dans certains milieux, on a une connaissance plus poussée du domaine et certaines informations peuvent être considérées comme superflues ou non nécessaires. Une bonne mise au point de votre niveau de connaissance avec l'archéologue permettra d'obtenir un rapport compréhensible, d'atteindre plus facilement les objectifs fixés au départ et, finalement, de leur donner suite plus rapidement.

LES AUTORISATIONS DES PROPRIÉTAIRES

Il est essentiel d'obtenir l'autorisation des propriétaires des terrains avant de réaliser les travaux. Grâce aux données du service d'évaluation de la municipalité ou de la MRC, il est facile de trouver la liste des propriétaires dans le secteur faisant l'objet des travaux. Un modèle de consentement se trouve dans la section « Documents » à la fin de ce guide. Il est aussi essentiel de définir clairement l'accès au site. Vérifiez s'il s'agit d'un chemin privé, si des entrées doivent être débarrées, si un droit de passage doit être demandé, etc. Vaut mieux prévoir que de rater bêtement une journée de travail parce qu'on n'a pas accès aux lieux.

LA CARTOGRAPHIE ET LES DONNÉES GPS

De nombreuses municipalités et MRC utilisent maintenant des systèmes de géomatique dans lesquels les données cartographiques et informatiques prennent une tout autre dimension. L'archéologue, pour sa part, aura recours à la localisation par GPS pour positionner précisément ses découvertes et effectuer sa cartographie. Il est important de lui spécifier le système que vous employez et sous quel format de fichier la cartographie doit être livrée. Demandez à votre cartographe ou à votre géomaticien le format de fichier qui est préférable et le numéro de la version du logiciel utilisé : Autocad, Microstation, ArcGIS, Mapinfo.

1. « Lorsque les fouilles doivent être faites sur un immeuble qui n'appartient pas à celui qui fait la demande d'un permis de recherche archéologique, celui-ci doit joindre à sa demande le consentement écrit du propriétaire de l'immeuble ou de tout autre ayant droit s'il y a lieu. Lorsque les relevés doivent être faits sur les terres du domaine de l'État, les lois qui les régissent s'appliquent. » (Loi sur le patrimoine culturel, article 71)

Il en va de même pour les données GPS : il faut s'assurer de leur précision et de leur compatibilité avec les logiciels cartographiques. Ces informations vous permettront de bien localiser les zones archéologiques et de les superposer aux secteurs en développement, à la trame urbaine, aux voies de circulation, aux réseaux d'égouts, etc.

LA CLARIFICATION DES INFORMATIONS À TRANSMETTRE

Les résultats d'une intervention archéologique peuvent intéresser plusieurs personnes et organismes. Or, il est possible que des portions du rapport ne concernent que la municipalité parce qu'elles contiennent des éléments strictement techniques ou certaines données confidentielles. Il n'est pas ici question de vouloir cacher des informations, mais il est pertinent de réserver un espace ou de prévoir un document qui pourra être partagé avec la communauté. Une synthèse ou un résumé du projet peuvent aussi être diffusés. On accorde ainsi une visibilité accrue au projet et aux travaux archéologiques qui ont été réalisés.

UNE SYNTHÈSE DES INFORMATIONS

Il est important que le rapport soit bien synthétisé afin d'y trouver les arguments nécessaires pour mettre en valeur les vestiges, poursuivre les travaux ou convaincre un collaborateur. C'est dans la synthèse que doivent se concentrer les éléments clés du projet et des résultats. C'est également dans cette portion du rapport que le gestionnaire doit trouver les arguments qui amèneront un partenaire à continuer les travaux ou à déterminer le potentiel de mise en valeur. Le choix des mots est ici important, car ils doivent être clairs, précis et bien appuyés.

LES VISITES SUR LE TERRAIN

Il est primordial pour le gestionnaire de faire des visites sur le terrain en compagnie des archéologues, avant et pendant les travaux. Lors de ces visites, le gestionnaire sera à même de constater le contexte dans lequel les découvertes sont réalisées. Les travaux archéologiques constituent des moments privilégiés pour faire connaître une autre facette de votre milieu et de sensibiliser vos collègues et collaborateurs au patrimoine archéologique. Les pique-niques sur le site de fouilles sont habituellement très populaires et demeurent une activité enrichissante tant sur le plan professionnel qu'au point de vue de la culture.

DEMEURER OUVERT AUX RECOMMANDATIONS

En raison de la nature de son travail sur le terrain, l'archéologue fera plusieurs constats qui prendront la forme de recommandations. Certaines iront dans le sens du projet et permettront de le bonifier. Il peut arriver, par contre, que d'autres constatations soulèvent des interrogations quant à la faisabilité ou au calendrier de réalisation. Il est important pour le gestionnaire de demeurer ouvert aux recommandations et de les croiser avec les données fournies par d'autres expertises, telles que les études de sol, les données environnementales, l'ensemble des options préalablement envisagées, etc.

Par ailleurs, dans le cas de situations complexes (occupations multiples, cimetières, vastes campements, etc.), il est possible que les recommandations des archéologues impliquent des travaux importants et, par le fait même, des coûts supplémentaires. Les gestionnaires doivent savoir que les archéologues sont conscients des répercussions de leurs avis et qu'ils demeurent ouverts au dialogue. Cela étant dit, les expériences passées ont démontré qu'il était souvent plus économique de réaliser l'ensemble ou la plupart des travaux envisagés au cours d'un seul mandat (économies d'échelle).





Les lois et l'archéologie

Les archéologues et la loi

LE CONTEXTE LEGAL

LES LOIS ET L'ARCHÉOLOGIE

Au Québec, plusieurs lois traitent de la protection du patrimoine archéologique. Parmi celles-ci certaines obligent les municipalités à tenir compte de ce patrimoine culturel dans leur plan d'urbanisme et leur schéma d'aménagement, tandis que d'autres les incitent à le faire.

La Loi sur le patrimoine culturel

<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5121>

Elle a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable. Elle définit ce que sont un bien et un site archéologique : tout bien et tout site témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique sur le territoire du Québec.

Elle oblige quiconque découvre un bien ou un site archéologique à aviser le ministre sans délai. Lorsque le ministre est d'avis qu'il existe une menace réelle sur un bien ou un site archéologique susceptible de présenter une valeur patrimoniale, il peut ordonner la fermeture d'un lieu, la cessation des travaux et des fouilles. Le ministre peut aussi classer un bien ou un site archéologique à titre de bien ou de site patrimonial.

La loi permet d'inscrire dans un inventaire les sites archéologiques connus du Québec et d'encadrer par règlement l'émission des permis de recherche archéologique et le contenu du rapport de l'intervention archéologique de terrain. Elle prévoit aussi des sanctions pour non-respect de ses dispositions.

La Loi sur le patrimoine culturel permet à une municipalité de citer un site archéologique situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public. De plus, elle donne au conseil de la municipalité les mêmes pouvoirs s'il existe une menace réelle ou appréhendée sur un site archéologique.

Enfin, elle permet aux municipalités qui le désirent de jouer un rôle accru dans la gestion de leur patrimoine archéologique par l'entremise d'un conseil local du patrimoine. À cet effet, celles-ci pourront, entre autres choses, reconnaître la présence sur leur territoire de sites patrimoniaux considérés comme importants et agir sur le financement des travaux. L'objectif de la loi est d'accroître les pouvoirs des municipalités qui le désirent en matière de protection du patrimoine. Non seulement ces pouvoirs serviront-ils à protéger le patrimoine en l'intégrant dans les plans d'urbanisme et les schémas d'aménagement, mais ils serviront aussi à sensibiliser les promoteurs au respect des orientations retenues par les municipalités.

La loi sur la qualité de l'environnement

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/cadre.htm#loissud>

Elle vise la protection du patrimoine archéologique en cherchant à minimiser les conséquences découlant nécessairement de tout projet d'aménagement. Cette loi est très explicite en regard des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen, et elle tient compte du patrimoine archéologique. Grâce à cette loi, adoptée en 1978, les travaux archéologiques se sont multipliés au Québec et les données recueillies ont modifié profondément les conceptions relatives à l'ancienneté du peuplement de la province et à la diversité culturelle qui s'y est exprimée.

Cela étant dit, des projets obligatoirement soustraits à la procédure d'évaluation peuvent avoir malgré tout une incidence majeure sur le patrimoine archéologique municipal ou régional. Généralement de moindre envergure, ces projets (par exemple, un hôtel de 10 chambres et moins, un aqueduc mesurant moins de 8 km, etc.; voir l'annexe B de la Loi sur la qualité de l'environnement) peuvent très bien détruire des sites archéologiques importants. En effet, en archéologie, ce n'est pas tant l'ampleur du projet qui pose problème que sa localisation (noyaux historiques des villages, embouchures de rivières, etc.). À cet égard, les municipalités ou les MRC doivent faire preuve de vigilance si elles ne veulent pas voir des pans entiers de leur patrimoine disparaître. En effet, une conduite d'aqueduc qui mesure 100 m et qui est installée en plein coeur d'un village peut détruire plus de sites archéologiques

qu'une conduite de 20 km passant à travers les champs. En consultant la « couche de potentiel archéologique » qui est obtenue avec l'étude de potentiel et inscrite dans leur plan d'aménagement, les municipalités ou les MRC pourront constater si les projets, pour lesquels des permis de construction ont été demandés, touchent à des zones de potentiel et, si c'est le cas, prendre les mesures de protection nécessaires (reconfiguration du projet, fouille, etc.). L'intégration du patrimoine archéologique connu et potentiel dans les plans d'urbanisme et de développement ainsi que dans les schémas d'aménagement assure aux municipalités que cette ressource sera prise en considération si des projets de développement, autres que les leurs, sont planifiés sur leur territoire. De cette manière, les grands acteurs du développement territorial (MTQ, Hydro-Québec, etc.) auront la possibilité de se référer à ces outils de planification et de considérer les recommandations qui en découlent.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme engage les municipalités et les MRC à prendre en considération le patrimoine archéologique déjà identifié sur leur territoire. Toutefois, comme les principes de cette loi ne vont pas au-delà de l'identification de ce qui est connu, tout ce qui reste à découvrir échappe aux projets de développement. C'est sur ce plan que les municipalités ou les MRC doivent agir si elles veulent protéger leur patrimoine. Le premier geste à poser, après avoir consulté les bases de données gouvernementales, est de faire faire une étude de potentiel qui couvrira soit l'ensemble du territoire municipal, soit les secteurs les plus susceptibles d'être développés à court et à moyen terme.

LES ARCHÉOLOGUES ET LA LOI

Plusieurs directives légales encadrent la pratique des archéologues. Tout archéologue doit obtenir un permis de recherche valide pour un an du MCC avant d'amorcer les travaux sur le terrain. Le délai d'examen de cette demande peut atteindre quelques semaines. Donc, il vaut mieux bien planifier l'intervention afin de ne pas retarder indument le projet de développement. Par ailleurs, pour intervenir sur un terrain, les archéologues doivent obtenir la permission de tous les propriétaires concernés.

Selon le Règlement sur la recherche archéologique, l'archéologue doit, entre autres choses :

- faire état de ses compétences professionnelles (formation et expériences pertinentes);
- faire connaître les travaux effectués antérieurement à l'endroit où il compte intervenir;
- expliciter les techniques et les méthodes auxquelles il aura recours sur le terrain;
- produire un rapport détaillé de ses activités.

Dans la plupart des cas, les archéologues fourniront aux municipalités, en plus du rapport exigé par le MCC, deux autres rapports:

- Un rapport d'étape qui synthétise brièvement les résultats des interventions archéologiques et qui contient des recommandations quant à la nécessité ou non de poursuivre les recherches;
- Un rapport préliminaire pour approbation avant l'envoi du rapport final au MCC.
- Un rapport final qui inclut les commentaires du promoteur municipal et, éventuellement, du MCC.

Il est important de tenir compte des obligations légales des archéologues parce que celles-ci ont une incidence sur les coûts de production qui, comme on vient de le voir, vont bien au-delà des seuls frais liés aux activités de terrain (préparation des interventions, demande de permis, inventaire ou fouille).

Ces coûts doivent aussi inclure le traitement des données (nettoyage des artefacts, compilation et mise en ordre des données, catalogage et numérotage des objets, remise des collections au propriétaire foncier (municipalité, propriétaire privé ou dépôt des collections provenant des terres du domaine de l'État au MCC) et la production des rapports (description des vestiges, analyse spécialisée, interprétation des résultats, etc.). Dans la plupart des cas, le temps de production du rapport est habituellement deux à trois fois plus long que la durée des travaux sur le terrain, même si la rédaction nécessite généralement moins de personnel.

LEXIQUE

Archéologue : Un individu qui a une formation universitaire en ce domaine et qui pratique ce métier depuis un certain nombre d'années.

Archéologie contractuelle : Une archéologie qui se fait dans un cadre entrepreneurial rémunéré, le plus souvent lors de projet de développement.

Contexte archéologique : Le positionnement dans le temps (âge/chronologie) et dans l'espace (localisation géographique, emplacement dans le sol) des artefacts ou des vestiges. La valeur interprétative des données archéologiques est d'autant plus grande que les informations relatives à leur contexte de provenance sont précises.

Culture matérielle : Les objets physiques qui représentent un groupe de gens en évolution et en interaction constante dans le temps et dans l'espace.

Découverte fortuite : Toute découverte imprévue d'artefacts et de vestiges.

Données archéologiques : Les informations recueillies avant, pendant et après toute recherche archéologique (notes de terrain, photos, cartes, données informatiques, budgets, etc.). Il est important que toutes les données soient préservées afin de bien comprendre les tenants et aboutissants des diverses interventions.

Écofact : Restes d'animaux et de plantes utilisés dans l'alimentation et la fabrication de vêtement. Comprend aussi les macro-restes végétaux et les pollens qui peuvent signaler la présence de champs agricoles, de jardins, de clairières.

ICOMOS : Conseil international des monuments et des sites, une organisation internationale qui œuvre, entre autres, à la conservation du patrimoine archéologique mondial.
<http://www.icomos.org/fr/>

Inventaire archéologique : La recherche systématique des restes de culture matérielle sur un territoire donnée.

Patrimoine archéologique : L'ensemble des vestiges du passé (artefacts et structures) d'un village, d'une ville, d'un pays, d'un peuple.

Potentiel archéologique : Ce concept fait référence à la possibilité que l'on puisse trouver un site archéologique en un endroit plutôt qu'en un autre. Pour évaluer le potentiel, les archéologues ont recours à de nombreuses données dont certaines de type environnementale et d'autres de nature historique.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte>

Vestige mobilier ou artefact : Tout objet qui a été transformé, fabriqué et utilisé par des êtres humains (exemple : pointe de flèche, hache, clou, assiette, etc.)

Vestige immobilier ou structure : Tout aménagement qui résulte d'une suite d'actions humaines et qui modifie l'espace occupé (cercles de tente en pierre ou en terre, fondations de maisons, planchers, routes, sentiers, anciens champs agricoles, etc.).

Site archéologique : Un endroit où des gens se sont livrés à des activités qui ont résulté en la production de vestiges mobiliers ou immobiliers.

Site archéologique historique : Tout site ayant été occupé par des Amérindiens, des Européens ou des Euroquébécois depuis environ 1534 (date de la « découverte » du Canada par Jacques Cartier et époque à partir de laquelle des données écrites sont disponibles sur l'histoire des peuples).

Site archéologique préhistorique : Tout site ayant été occupé par des Autochtones avant 1534.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le ministère de la Culture et des Communications

Le MCC est le chef de file gouvernemental qui, conformément aux normes internationales et à sa Loi sur le patrimoine culturel, garantit la gestion de l'activité archéologique sur le territoire du Québec.

<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4960>

L'Association des archéologues du Québec

L'Association des archéologues du Québec est un regroupement de professionnels et d'étudiants dont les objectifs consistent à conseiller les diverses instances gouvernementales en matière de protection du patrimoine archéologique et qui vise aussi à promouvoir et à diffuser l'archéologie.

<http://www.archeologie.qc.ca/>

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE D'ARCHÉO-QUÉBEC

Exemples de devis

Devis pour une étude de potentiel

Devis pour un inventaire sur le terrain

Lettre type pour obtenir l'autorisation des propriétaires

<http://www.archeoquebec.com/f-0101.html>

AUTRES LIENS UTILES

Au cours des dernières années, de nombreux guides pratiques relatifs à l'archéologie préventive ont été publiés, en voici quelques exemples :

http://www.tca.gov.bc.ca/archaeology/docs/handbook_for_local_governments.pdf

http://www.inrap.fr/userdata/c_bloc_file/5/5775/6125_fichier_Guide_amenageurs.pdf

<http://www.cebtp-alsace.asso.fr/documentsPublic/guideamena-garcho.pdf>

<http://www.mah.gov.on.ca/AssetFactory.aspx?did=7497>

Aux États-Unis, une littérature abondante traite de l'archéologie préventive. Bien que l'encadrement légal y soit différent de celui du Québec, les aménagistes américains font face à des situations similaires à celles de leurs collègues québécois. Voici quelques suggestions :

T. W. Neuman, R. M. Sanford et K. G. Harry (2010) :
Cultural Resources Archaeology. An Introduction.
Altamira Press, Toronto.

L. Sebastian et W. D. Lipe (éd.) (2009) :
Archaeology & Cultural Resource Management.
SAP Press, Santa Fe.

D. C. Stapp et J. G. Longenecker (1992) :
Avoiding Archaeological Disasters. Left Coast Press,
Walnut Vreek.

PRINCIPES DE GESTION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE EN MILIEU MUNICIPAL

Le patrimoine archéologique se compose des expressions matérielles de toutes les cultures qui ont façonné la civilisation québécoise. Il s'agit d'une ressource rare et fragile que le développement de nos sociétés peut facilement oblitérer si aucun geste concret n'est posé pour en assurer la conservation. Si on en assure la préservation et la mise en valeur, ce patrimoine est à même d'offrir une plus-value pour les gens qui vivent à proximité et qui se reconnaissent en lui. Et si, à partir de ces sites, des thèmes ou des circuits sont proposés au public, le patrimoine archéologique peut alors devenir un outil de développement économique et touristique.

Principes de gestion

- Considérer le patrimoine archéologique dans les projets d'aménagement, au même titre que les autres composantes jugées essentielles comme l'architecture, l'ingénierie, la nature du terrain, le respect de l'environnement, etc.
- Se renseigner auprès de la municipalité régionale de comté (MRC) ou du ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de déterminer les sites archéologiques connus ou toutes autres zones d'intérêt patrimonial à l'intérieur des aires de développement, et s'informer des dispositions réglementaires qui encadrent la gestion de ces sites ou zones.
- Consulter les groupes intéressés (sociétés historiques, regroupements de quartiers, communautés autochtones, etc.) afin d'évaluer l'importance que ces gens accordent au patrimoine archéologique de leur région.
- Engager un ou des professionnels afin d'effectuer les recherches nécessaires pour repérer le plus précisément possible les emplacements des sites archéologiques connus et possibles, et pour obtenir un avis sur les modifications éventuelles à apporter au projet de développement, afin de conserver la ressource archéologique.
- Être prêt à réagir rapidement dans le cas de découvertes fortuites. On ne peut les empêcher totalement, mais plus les recherches préalables sont bien menées, moins il devrait y en avoir. Par ailleurs, il faut éviter de croire aux prétentions du type « cet endroit est entièrement perturbé » ou « vous ne trouverez rien ici ». Seuls les résultats des recherches préalables permettront de confirmer l'intégrité des terrains et leur absence d'intérêt pour l'un ou l'autre des groupes qui occupent le territoire québécois depuis 12 000 ans AA (avant aujourd'hui, soit par convention avant 1950).

COMMENT GÉRER EFFICACEMENT LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

- 1** Bien repérer les sites archéologiques et les secteurs présentant un potentiel dans les plans d'urbanisme et de développement et dans les schémas d'aménagement.
- 2** Déterminer les zones de potentiel archéologique qui se trouvent dans les zones prioritaires d'aménagement et dans les prochains prolongements des divers réseaux.
- 3** Définir la démarche à adopter pour préserver le patrimoine archéologique dans les divers plans d'urbanisme.
- 4** Bien informer les inspecteurs municipaux et les élus sur les zones de potentiel et les démarches à suivre en cas de projets de développement ou de travaux d'excavation.
- 5** S'assurer qu'il existe une bonne communication entre les différentes directions et services de la municipalité (urbanisme, travaux publics, développement économique, etc.) et que chacun est conscient de la sensibilité de certaines zones sur le territoire.
- 6** Réserver une portion de l'entente au développement d'outils de gestion du patrimoine archéologique (étude de potentiel, localisation, etc.).
- 7** Redéfinir l'emplacement des sites ou des zones de potentiel par GPS pour obtenir une localisation précise et intégrer ces données dans la base de géomatique.
- 8** Devenir membre du réseau Archéo-Québec pour bénéficier d'une banque d'informations utiles et efficaces destinées à la mise en valeur du patrimoine auprès des municipalités.
- 9** Inviter la population lors des travaux archéologiques sur le terrain pour diffuser l'information.
- 10** Organiser une activité à l'occasion du Mois de l'archéologie pour faire connaître le patrimoine archéologique local.

Le patrimoine archéologique se compose des expressions matérielles de toutes les cultures qui ont façonné la civilisation québécoise. Il s'agit d'une ressource rare et fragile que le développement de nos sociétés peut facilement oblitérer si aucun geste concret n'est posé pour en assurer la conservation. Toutefois, comme la ressource archéologique est souvent enfouie et que le regard seul ne permet pas de présumer de sa valeur ou de son étendue, toute municipalité est en droit de se demander comment elle peut administrer au mieux cet héritage avec les moyens et les connaissances dont elle dispose. Il est aussi légitime que les localités se questionnent sur la finalité et la rentabilité des interventions archéologiques étant donné que leurs ressources humaines et financières sont souvent limitées. C'est précisément pour répondre à ces interrogations que ce guide a été conçu. Il se veut un outil concret auquel pourront se référer toutes les municipalités ou MRC qui ne disposent pas nécessairement de ce type de professionnel à l'interne, mais qui désirent néanmoins prendre en considération le patrimoine archéologique dans l'aménagement et le développement de leur territoire.

